

IDH A E

JOURNÉE DE L'AVOCAT EN DANGER - 24 JANVIER 2018



Cessez la persécution contre les



Avocats d'Egypte



www.idhae.org

DAY OF THE ENDANGERED LAWYERS - JANUARY 24, 2018



© IDHAE & IDHBB

Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens – European Bar Human Rights
Institute & Institut des Droits de l'Homme du barreau de Bordeaux – Human Rights
Institute of the Bar of Bordeaux

ISBN 978-99959-970-3-8

ISSN : 2354-4554

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle

Directeur de la publication : Bertrand Favreau



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DES AVOCATS EUROPÉENS
ISTITUTO DEI DIRITTI DELL'UOMO DEGLI AVVOCATI EUROPEI – INSTITUT
FÜR MENSCHENRECHTE DER EUROPÄISCHEN ANWÄLTE – ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟ
ΑΝΘΡΩΠΙΝΩΝ ΔΙΚΑΙΩΜΑΤΩΝ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΙΩΝ ΔΙΚΗΓΟΡΩΝ – INSTITUDO DE
DERECHOS HUMANOS DE ABOGADOS EUROPEOS – INSTITUT LIDSKÝCH PRAV
EVROPSKÝCH ADVOKATU – INSTYTUT ADWOKATÓW EUROPEJSKICH NA RZECZ
PRAW CZŁOWIEKA – INSTITUT FOR MENNESKERETTIGHEDER AF
EROPEAEISKE ADVOKATER – INSTITUTO DE DIREITOS HUMANOS DOS
ADVOGADOS EUROPEUS
EUROPEAN BAR HUMAN RIGHTS INSTITUTE

Ce supplément

SPECIAL ÉGYPTTE

est publié à l'occasion de

La Journée mondiale de l'avocat en danger 2018



Barreau
de Luxembourg IDHBP



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATI DEMOKRATA EUROPAEAK
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΚΟΙ ΔΙΚΗΓΟΡΟΙ
ADVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATICOS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPEJSKI DEMOKRATYCZNI ADWOKACI
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS



AMSTERDAMSE ORDE
VAN ADVOCATEN



ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE



www.idhae.org

Éphéméride

(non exhaustif)

- 1er mars 2013 : Romani Murad Saad condamné par contumace à un an de prison et 500 Livres égyptiennes EGP (52,30 €) d'amende pour diffamation de la religion.
- 29 mars 2013 : Maheinour el-Massry, Mohamed Ramadan, Amr Said, Mohamed Samir et Nasser Ahmed arrêtés à Alexandrie et victimes de violences pour avoir voulu défendre des manifestants arrêtés lors d'une manifestation.
- 5 septembre 2013 : Arrestation de Haitham Mohamedain par des militaires dans la ville de Suez.
- 24 novembre 2013 - loi n° 107/2013 sur le droit de rassemblement, de défilé et de manifestations publics pacifiques, qui confère au ministère de l'Intérieur de vastes pouvoirs discrétionnaires en ce qui concerne les manifestations pacifiques. Les manifestants déclarés coupables d'avoir enfreint cette loi encourrent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende de 100 000 livres égyptiennes (soit près de 11 000 euros).
- 18 décembre 2013 : Mahmoud Belal arrêté lors d'un raid des services de sécurité contre le Centre égyptien pour les droits économiques, sociaux (ECESR).
- 22 mai 2014 : Arrestation de Mohamed Ramadan et de Mohamed Hafez.
- 19 novembre 2014 : Mahienour el-Massry, de nouveau arrêtée dans la région autour de Stanley Bridge à Alexandrie.
- 24 janvier 2015 : Azza Soliman, fondatrice du *Centre d'aide juridique pour les femmes égyptiennes* (CEWLA), poursuivie pour « participation à une manifestation non autorisée contre la sécurité publique ».
- 9 février 2015 : Mahienour el-Massry condamnée à 2 années de prison dans l'affaire du commissariat de police d'al-Raml.
- 24 février 2015 : Karim Hamdy, torturé à mort au commissariat de Mataria.
- 22 avril 2015 : Imam Afifi, mort à l'hôpital d'un traumatisme à la tête après avoir été arrêté et interrogé au commissariat de police de Mataria.
- 29 avril 2015 : Malek Adly et cinq autres avocats arrêtés pour avoir manifesté contre la torture.
- 11 mai 2015 : Mahienour el-Massry à nouveau placée en détention sur ordre de la Cour d'appel correctionnelle d'al-Raml à Alexandrie.
- 21 mai 2015 : Negad El Borai, dirigeant de l'*United Group for Law* accusé de présider une « organisation illégale » et d'avoir rédigé une loi contre la torture.
- 2 juin 2015 : Emad Fahmy, frappé à coups de chaussure par un officier de police à l'intérieur du commissariat de police de Faraskur à Damiette.
- 11 juillet 2015 : Mohamed el-Gamal, blessé par des tirs de la police dans une salle d'audience à Nasr.

- 15 août 2015 – Loi 94/2015 appelée « loi antiterroriste » qui permet aux forces de sécurité et au service du procureur, de maintenir des personnes en détention sans inculpation ni jugement pendant des périodes prolongées, restreint les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association et prévoit, outre la peine de mort pour les affaires de terrorisme, de lourdes peines pour des publications dans les médias ou internet.
- 18 août 2015 : Abdel Aziz Youssef, placé en détention pour violation de la loi anti-manifestation.
- 4 février 2016 : Gamal Eid, empêché de se rendre à Athènes, pour former des avocats en droit international des droits de l'Homme.
- 8 mars 2016 : Disparition d'Islam Salama à Zifta.
- 21 avril 2016 : Haitham Mohamedin, arrêté à titre préventif après avoir appelé à une manifestation pour le 25 avril.
- 22 avril 2016 : Sayed al-Banna, arrêté en prévision des manifestations contre le gouvernement du 25 avril.
- 29 avril 2016 : Shady Mahmoud et sept autres avocats, arrêtés pour avoir manifesté sans autorisation devant le Syndicat des Avocats.
- 5 mai 2016 : Malek Adly, arrêté par les forces de sécurité égyptiennes dans le quartier de Maadi au Caire.
- 6 mai 2016 : Ragia Omran, arrêtée à l'aéroport international du Caire à son arrivée de Jordanie, après avoir assisté à une conférence des Nations-Unies.
- 17 mai 2016 : Negad el-Borai, poursuivi pour « mise en œuvre d'activités de défense des droits de l'Homme sans permis ».
- 11 juin 2016 : Walid Nassar, agressé et blessé par un policier au commissariat de Rashid (Rosette).
- 13 juin 2016 : Abdel Badie Ebrahim et Mahmoud al-Azwai, emprisonnés pendant 15 jours pour avoir manifesté au sein du Tribunal d'Abu Kabir.
- 19 juillet 2016 : Karim Abdel-Rady et Nour al-Din Fahmy, avocats du Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme (ANHRI), convoqués pour interrogatoires dans l'affaire dite du « financement étranger des ONG ».
- 27 août 2016 : Remise en liberté de Malek Adly.
- 30 août 2016 : Mohamed Mahmoud Sadek, membre de l'équipe de défense des prisonniers, enlevé à la gare de Gizeh.
- 17 septembre 2016 : La Cour d'assise du Caire confirme l'ordre de geler les fonds personnels et les avoirs de Gamal Eid et de l'ANHRI.
- 9 octobre 2016 : La Cour pénale de Gizeh au Caire ordonne la libération d'Haitham Mohamadin.
- 2 novembre 2016 : Malek Adly interpellé à l'aéroport du Caire et empêché de se rendre à Paris.
- 15 novembre 2016 : Ahmed Ragheb, empêché de prendre un vol pour le Maroc pour assister à une conférence sur le changement climatique et la démocratie.
- 19 novembre 2016 : Azza Soliman, fondatrice du Centre pour l'Assistance juridique des Femmes Égyptiennes, empêchée de se rendre en Jordanie à l'aéroport international du Caire.
- 6 décembre 2016 : Mohamed Ramadan, détenu et interrogé pour appartenance à une organisation illégale (les socialistes révolutionnaires),
- 7 décembre 2016 : Azza Soliman arrêtée pour "réception de fonds étrangers".

- 26 janvier 2017 : Negad el-Borai, interdit de voyager par les autorités égyptiennes.
- 13 mars 2017 : Neuf avocats de Minya condamnés à des peines allant de trois à 5 ans de prison pour diffamation envers la magistrature.
- 12 avril 2017 : Mohamed Ramadan condamné par contumace à 10 ans de prison ainsi qu'à 5 ans d'assignation à résidence et à une interdiction d'utiliser Internet pendant 5 ans pour insulte au président, usage abusif des réseaux sociaux et incitation à la violence contre le gouvernement.
- 23 mai 2017 : Arrestation de Khaled Ali, ancien candidat à l'élection présidentielle, pour "atteinte à la morale publique".
- 17 juin 2017 : Tarek Hussein, arrêté pour appartenance à une organisation illégale.
- 18 juin 2017 : Tarek Hussein, censé être remis en liberté sous caution de 2000 Livres égyptiennes (approx. 99 euros), mais en réalité toujours pas libéré.
- 11 juillet 2017 : début du procès d'Asmaa Naeim et de six autres avocats, dont Mohamed Ramadan, devant le tribunal de Manshiya à Alexandrie.
- 25 juillet 2017 : Asmaa Naeim, Mohamed Ramadan et cinq autres avocats, condamnés à une amende de 50000 livres égyptiennes (2388 EUR) chacun.
- 27 juillet 2017 : Remise en liberté de Tarek Hussein au commissariat de police de Khanqa.
- 22 août 2017 : Malek Adly et Osama Khalil, interpellés pour être interrogés sur leur activités au sein du « Hisham Mubarak Law Center ».
- 10 septembre 2017 : Ibrahim Metwaly Hegazy, l'un des avocats égyptiens de la famille de Giulio Regeni, disparaît à l'aéroport du Caire.
- 25 septembre 2017: Khalid Ali, condamné à trois mois d'emprisonnement, pour un geste de victoire à la sortie d'une audience.
- 18 novembre 2017 : Mahienour el-Massry arrêtée en pleine audience pour avoir participé à une manifestation contre l'abandon des îles de Tiran et Sanafir à l'Arabie Saoudite.
- 30 décembre 2017 : Mahienour el-Massry, Asmaa Naeim (avocate des droits de l'homme), Walid el-Ammary (avocat et membre du parti Al Dostour).
- 13 janvier 2018 : Acquittement de Mahienour el-Massry par la Cour d'Alexandrie qui annule la condamnation à deux ans de prison prononcée en première instance.

Un précurseur de l'espoir et des luttes du peuple égyptien

Ahmed Seif el-Islam Hamad

(1951-2014)

Le directeur du « Hisham Mubarak Law Center » (HMLC), mentor de toute une génération d'avocats défenseurs des droits de l'Homme



Ahmed Seif el-Islam Hamad est considéré comme un mentor par toute une génération d'avocats et d'activistes défenseurs des droits de l'Homme.

Engagé dans le mouvement socialiste, Ahmed Seif el-Islam a commencé à être poursuivi dans les années 1980. En 1983, il a été arrêté et torturé par des agents du Service de renseignement de la sûreté de l'État en raison de son rôle au sein du mouvement d'opposition communiste au président Hosni Moubarak. Après qu'il eut été condamné à cinq ans d'emprisonnement, le régime lui a permis de choisir l'exil, pour se débarrasser de lui. Cependant, il a préféré purger sa peine de prison jusqu'au bout plutôt que de quitter son pays. Il a

terminé ses études de droit en prison. Après avoir recouvré la liberté, en 1989, Ahmed Seif el-Islam a consacré son existence à la lutte contre la torture en Égypte.

C'est pour cela qu'il a fondé, en 1999, avec d'autres avocats, le « *Hisham Mubarak Law Center* » (HMLC), « *Centre Juridique Hisham Moubarak* », ainsi nommé en l'honneur d'Hisham Mubarak, un avocat égyptien spécialisé dans les droits de l'Homme. Aujourd'hui encore, le HMLC réunit des avocats essentiellement bénévoles, pour aider, offrir des conseils et proposer d'autres formes de soutien aux victimes de torture et d'autres atteintes à leurs droits fondamentaux. Il travaille avec d'autres organisations de la société civile pour obtenir l'abrogation des lois contraires aux droits de l'Homme.

Ahmed Seif el-Islam a été, en 2004, le principal leader de la campagne des militants et intellectuels égyptiens pour appeler à des élections directes, à une limitation du nombre de mandats présidentiels, ainsi qu'à une abrogation des lois d'urgence.

En tant qu'avocat, il est intervenu dans les principales affaires de droits de l'Homme qu'a connu l'Égypte des années 90 à 2011 : la défense des homosexuels du Queen Boat, accusés de « *pratique de la débauche* », en 2001, la défense de Karim Amer, le premier blogueur égyptien condamné à quatre ans d'emprisonnement en 2006, pour ses écrits critiques envers le président égyptien et de l'islam, la défense des personnes inculpées de terrorisme, après les attentats d'octobre 2004 à Taba et dans la péninsule du Sinaï. Il fut aussi l'un des avocats des manifestants jugés par la Cour suprême de sûreté de l'État, à Tanta, après les manifestations du 6 avril 2008 en faveur du mouvement social, dans la ville de Mahalla. La plupart de ces affaires avaient un point commun : les éléments à charge étaient des « aveux », dont les prévenus soutenaient qu'ils avaient été extorqués sous la torture alors qu'ils étaient détenus secrètement.

Depuis sa création - et aujourd'hui encore - le HMLC n'a jamais cessé d'être inquiété par le pouvoir, et Ahmed Seif al Islam connaîtra à plusieurs reprises les affres des geôles égyptiennes. En 2010, il a dû comparaître devant la Cour Criminelle de Khalifeh en compagnie de Gamal Eid, directeur du *Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme* (ANHRI) pour "insulte", "diffamation", et "abus du service d'Internet".

Dès le début des manifestations populaires de 2011, qui allaient devenir la « Révolution du Nil » et provoquer la chute d'Hosni Moubarak, le HMLC fut l'un des premiers visés par le régime agonisant parce qu'il tentait d'organiser la défense des manifestants interpellés. Ahmed Seif el-Islam, ainsi que neuf autres avocats et des membres d'ONG - dont Khaled Ali - ont été arrêtés par la police militaire dans les bureaux du *Centre Juridique Hisham Mubarak*. Les locaux du HMLC et du *Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux* ont été perquisitionnés et leur matériel a été confisqué. Ahmed Seif el-Islam a été détenu pendant deux jours sous la garde de l'intelligence militaire égyptienne, dès sa libération il s'est rendu place Tahrir pour aider les organisateurs de l'insurrection.

Toute la famille Seif participait alors à la révolte. Sa femme Laila Soueif, professeur de mathématiques à l'Université du Caire, a organisé des marches à travers le centre-ville et mis en place un lit de camp sur la place Tahrir. Sa fille Mona Seif, 24 ans, fondatrice de la campagne « *Non aux tribunaux militaires pour les civils* », n'a cessé de publier des informations sur Twitter depuis son campement. Sa plus jeune fille, Sanaa, 17 ans, a compilé les images vidéos pour un documentaire sur le soulèvement de la place Tahrir.

Après avoir passé sa vie à combattre l'injustice, Ahmed Seif el-Islam est mort à 63 ans, le 27 août 2014, dans un hôpital du Caire des complications d'une opération à cœur ouvert, après être demeuré plusieurs jours dans le coma. Ironies ou cruautés de l'histoire, alors même qu'il était en prison quand sa fille Mona était née, en 1983, Ahmed Seif el-Islam a rendu son dernier souffle, trente ans plus tard, alors que deux de ses enfants, Alaa Abdel Fattah et Sanaa, étaient emprisonnés pour appel ou participation à des manifestations interdites.

One of the father figures of Egyptian social activism, Ahmed Seif el-Islam Hamad (1951-2014), was sentenced to spend 5 years in prison in 1983 because he was part of a communist group opposing Mubarak and his regime. In 1989, soon after he was released, because he was tortured when arrested, he has dedicated his life to the fight against torture in Egypt.

In 1999, Ahmed Seif el-Islam Hamad founded the Hisham Mubarak Law Centre (HMLC) - named after Hisham Mubarak, an Egyptian human rights lawyer.

The HMLC provides advice and other support to victims and survivors of torture and other human rights violations and works with other civil society organizations to achieve the abolition of laws which undermine human rights and contradict the human rights principles enshrined in Egypt's Constitution.

Ahmed Seif el-Islam Hamad was arrested four times throughout his life, the last of which was in 2011, at the beginning of the revolution, when he was arrested from his office. Nevertheless the whole family of Ahmed Seif el-Islam Hamad plunged headlong into the uprising: his wife, Laila Soueif, a university professor, his son Alaa Abdel Fatah and his two daughters, Mona and Sanaa,

Ahmed Seif el-Islam died aged 63, on August 27, 2014, following heart surgery. Neither of his children could be at their father's deathbed: all were in jail at that time for organizing or participating unauthorized protests. Nothing has really changed in Egypt. Thirty years ago, when her daughter Mona was born in 1983, Ahmed Seif el-Islam was himself imprisoned.

Les manifestations interdites

Les persécutés de la liberté d'opinion interdite

Cinq ans d'acharnement contre

Mahienour el-Massry

2013-2018



Mahienour el-Massry Prix International des Droits de l'Homme Ludovic-Trarieux 2014

Militante de droits de l'Homme, plusieurs fois emprisonnée sous le régime du Président Moubarak, puis du Président Morsi, Mahienour el-Massry, aujourd'hui âgée de 32 ans, fut à Alexandrie en janvier 2011, une figure de proue du soulèvement qui a renversé Hosni Moubarak. Elle a continué la lutte après la « Révolution du Nil » en œuvrant en faveur de l'indépendance du système judiciaire et des droits des prisonniers organisant des manifestations pacifiques, sensibilisant le public par le biais des médias sociaux et organisant un soutien aux prisonniers politiques par des réunions de solidarité et des collectes de fonds pour payer les cautions.

Le 29 mars 2013, Mahienour el-Massry, a été arrêtée une première fois à Alexandrie en compagnie de quatre autres avocats, Mohamed Ramadan, Amr Said, Mohamed Samir et Nasser Ahmed puis fût victime de violences pour avoir voulu défendre des manifestants arrêtés. Elle a été condamnée le 2 janvier 2014 par contumace à deux ans d'emprisonnement et une amende de 50.000 Livres Egyptiennes EGP (environ 5.000 €) en vertu de la loi interdisant toute

manifestation n'ayant pas obtenue l'autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur. Le 20 mai, sa peine a été confirmée. Il lui était reproché d'avoir participé à une manifestation organisée par des avocats devant un commissariat de police d'Alexandrie, à l'occasion du procès des assassins de Khaled Saïd, battu à mort lors de son arrestation fin 2010 et devenu depuis l'un des symboles de la révolution du 25 janvier.

Depuis son adoption, la loi n° 107 de 2013 sur les manifestations a été régulièrement utilisée pour réprimer les manifestants pacifiques et les défenseurs des droits de l'homme qui protestent contre la répression croissante du gouvernement égyptien à l'égard de la dissidence.

Fin juin 2014, alors qu'elle était derrière les barreaux, Mahienour el-Massry s'est vue attribuer le Prix International des Droits de l'Homme Ludovic-Trarieux 2014. Le Jury avait lancé un appel aux autorités égyptiennes pour qu'elles la libèrent immédiatement et sans condition. Mahinour el-Massry a vu sa peine de six mois de prison annulée le 21 septembre 2014. Elle a été libérée le jour même et a pu assister à la Cérémonie de remise du Prix qui lui a été remis à Florence le 31 octobre 2014 à l'occasion du Congrès annuel de l'Union Internationale des Avocats.

Le 19 novembre 2014 Mahienour el-Massry, a été de nouveau arrêtée dans la région autour de Stanley Bridge à Alexandrie dans l'affaire dite du poste de police d'al-Raml. Le 29 mars 2013 des manifestants avaient été arrêtés et détenus au poste de police d'al-Raml à Alexandrie à la suite heurts entre opposants et sympathisants du président islamiste Morsi. Cinq avocats, Mahienour el-Massry mais aussi Mohamed Ramadan, Amr Said, Mohamed Samir et Nasser Ahmed se s'étaient rendus en leur qualité d'avocats au poste de police d'al-Raml, dans la nuit pour tenter d'assister des personnes arrêtées. Mais à leur tour, les cinq avocats ont été arrêtés.

Dès que la nouvelle de leur arrestation a été connue, de nombreux avocats ont décidé de faire un sit-in de protestation devant le poste de police d'al-Raml. Certains, dont Hamdy Khalaf, avocat à Alexandrie, ont affirmé avoir été agressés par des policiers en même temps que 20 autres avocats, parmi lesquels figuraient deux membres du conseil du barreau.

Tous les avocats et les autres détenus ont été finalement libérés sans caution le lendemain matin, mais poursuivis pour avoir « *fait un raid au commissariat de police d'al-Raml* », « *attaqué un policier* » et autres accusations fabriquées de toutes pièces, comme « *perturbation de la circulation* », « *dégradation du poste de police* », « *propagation de la peur et de la terreur parmi les citoyens* ». Les policiers d'al-Raml ont organisé une manifestation devant le poste de police le dimanche suivant, pour protester contre la libération des détenus. « *Ce n'était pas suffisant pour eux de frapper les avocats, ils voulaient aussi les envoyer en prison* », a commenté l'un des avocats malmenés par la police.

Le 9 février 2015, le Tribunal d'al-Raml a condamné Mahienour el-Massry à deux ans de prison, la peine étant assortie du sursis moyennant le paiement d'une amende de 5.000 livres égyptiennes (environ 580 €). A la suite de son appel, Cour d'appel d'al-Raml a ordonné le 11 mai 2015, son placement en détention préventive puis a confirmé le 20 septembre 2015, la sentence. Mahienour el-Massry a dû purger intégralement sa peine et n'a été libéré que le dernier jour, le 13 août 2016.

Dès 2017, Mahienour el-Massry a été à nouveau poursuivie pour "*rassemblement, manifestation, démonstration de force et insultes envers le président Abdel Fattah al-Sissi*" après avoir manifesté devant un tribunal d'Alexandrie contre l'abandon à l'Arabie Saoudite des deux îlots de Tiran et Sanafir, situés dans la mer Rouge.

Accusée d'avoir enfreint la loi de 2013 sur les manifestations, d'avoir exercé des «violences» et d'avoir «insulté le Président», Mahienour el-Massry s'est présentée pour se défendre au tribunal d'Alexandrie, le 18 novembre 2017, mais, la juridiction ordonné son arrestation en attente de son jugement, ainsi que celui d'un autre militant poursuivi, Moatasem Medhat, (membre du Parti du *Pain et de la Liberté*), qui était lui aussi présent à l'audience.

Le 30 décembre 2017, le tribunal Correctionnel de Montazah à Alexandrie a condamné Mahienour el-Massry et Moatasem Medhat à deux ans de prison. Deux autres avocats absents, Asmaa Naeim et Walid el-Ammary, quant à eux, ont été condamnés par contumace à trois ans de prison. La seule preuve invoquée par l'accusation est le témoignage d'un policier, dont le rapport écrit explique que les accusés étaient partis avant qu'il n'arrive lui-même sur les lieux. Mahienour el-Massry a été acquittée devant la Cour d'appel, le 13 janvier 2018.

A figure of the 2011 uprising in Alexandria in January 2011, Mahienour el-Massry, 32, has always been outspoken as to the rights of detainees and political prisoners, with a history of activism in many labor movements, and she co-founded a NGO called Refugee Solidarity Network to visit Syrian and Palestinian refugees in Egypt. She has faced continued harassment from Egyptian authorities, during the eras of both former presidents Hosni Mubarak and Mohamed Morsi, and even more during the current era Abdel *Fattah al-Sissi*. In January 2014, Mahienour el-Massry was sentenced in absentia to two years in jail and to a fine of 50,000 EGP (environ 2500 €), for attending a protest, in December 2013 in front of the Alexandria Courthouse in solidarity with Khaled Said, whose brutal death in 2010 while he was in custody lead to the 2011 January 25 Revolution. On May 20, 2014, the Sidi Gaber Misdemeanour Court in Alexandria upheld the sentence for organizing an unauthorized protest but reduced to six months'imprisonment and a fine of 50,000 EGP the original sentence of two years'imprisonment. While in prison, Mahienour el-Massry won the 2014 Ludovic Trarieux International Human Rights Prize, the annual award given by lawyers to a lawyer for their defense of human rights. The Jury launched an appeal to Egyptian authorities to release Mahinour al-Masry, immediately and without conditions. On 21 September 2014, Mahienour el-Massry was provisionally released after spending 125 days in prison, when the Al Mansheya Misdemeanor Appeals Court suspended her six months prison sentence. A few weeks later, on October 31st 2014, Mahienour el-Massry received her Prize, in Florence on occasion of the Congress of UIA.

Moreover, Mahinour el-Masry was facing trial on separate charges for an incident that occurred in March 2013, after she and other lawyers went to al-Raml police station to provide legal assistance to three activists who were arrested. On 31 May 2015, al-Raml Misdemeanour Court of Appeal in Alexandria sentenced Mahienour el-Massry to 15 month imprisonment for "raiding al-Raml Police Station", in 2013 during the reign of Islamist President Mohamed Morsi. On 20 September 2015, the al-Raml Court of Appeal in Alexandria upheld the sentence. She was released on 13 August 2016, after completing the sentence.

On 18 November 2017, the Alexandria Misdemeanor Court ordered the remand of Mahienour el-Massry, on charges related to a protest against the decision to transfer the two Red Sea Islands of Tiran and Sanafir to Saudi Arabia, in April 2016

On 30 December, Mahienour el-Massry was sentenced to two years in prison, but, on 13 January 2018, she was acquitted in appeal.

Mohamed Ramadan I

Arrêté à trois reprises en six mois au cours de l'année 2014



Le 22 mai 2014, Mohamed Ramadan, un avocat d'Alexandrie qui travaille sur le programme "*Lawyers for Democracy*", lancé en 2011 par le *Réseau arabe pour l'information de l'Homme* (ANHRI), été arrêté, après avoir participé à une marche de soutien à Mahienour el-Massry, organisée sous l'égide du *Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux* (ECESR). Après la marche, les forces de sécurité ont fait irruption dans les locaux du Centre, dégradé du matériel et arrêté les responsables dont Mohamed Ramadan et Mohamed Hafez, un autre avocat de l'ANHRI, après saisi tous les documents qui se trouvaient sur les lieux dont le dossier de Mahienour el-Massry, que défend Mohamed Ramadan. Ils ont été battus et détenus mais libérés le jour même.

Le 2 juillet 2014, Mohamed Ramadan a été à nouveau arrêté par les policiers du commissariat d'al-Montazah, à Alexandrie, alors qu'il venait pour rencontrer des réfugiés syriens détenus au commissariat. Relâché peu après, il a affirmé avoir été frappé par les policiers lorsqu'il est allé déposer une plainte sur l'incident.

Le 19 novembre 2014, jour de la commémoration du troisième anniversaire des affrontements de la place Tahrir, où 47 manifestants avaient été tués et 3000 blessés en novembre 2011, Mohamed Ramadan a une nouvelle fois été arrêté dans le quartier d'Abou Kir, en même temps que Mahienour el-Massry et deux autres militants, bien qu'aucun d'entre eux n'ait participé à une manifestation ce jour-là. Tous ont été libérés le jour même après avoir été placés en garde à vue au poste de police d'al-Raml. Ce jour-là, aucune charge n'a été retenue contre eux.

Mohamed Ramadan, a lawyer in Alexandria, "Lawyers for Democracy" initiative's attorney for the Arabic Network for Human Rights Information (ANHRI), was detained three times in 2014.

On May 22, 2014, Mohamed Ramadan and another lawyer, Mohamed Hafez, were among those beaten and arrested by the police outside of the headquarters of the Egyptian Center for Economic & Social Rights (ECESR) in Alexandria, when the Egyptian security forces violently repressed participants to a solidarity march organised to show support for Mahienour el-Massry.

On July 2, 2014, Mohamed Ramadan was again kept in detention following his visit to a number of Syrian refugees detained at the police station, at Al-Montazah police station in Alexandria. Prior to his release, he was beaten while he was on his way to file a complaint about the incident.

On 19 November 2014, Mohamed Ramadan was detained along with lawyer Mahienour el-Massry over the allegation that they were protesting for the third anniversary of the clashes between security forces and protesters, in Tahrir Square. They were kept in al-Raml police station in Alexandria but were released a few hours later with no charges being levied against them.

Azza Soliman I

24 janvier 2015 : La fondatrice du Centre d'aide juridique des femmes (CEWLA), poursuivie pour « participation à une manifestation » uniquement parce qu'elle se trouvait dans un café du Caire



Le 24 janvier 2015, alors qu’Azza Soliman était dans un café du Caire, accompagnée de sa famille, elle a entendu le passage d’une manifestation dans la rue. Il s’agissait d’une marche organisée par l’Alliance populaire socialiste pour porter des fleurs sur la place Tahrir, afin de commémorer le souvenir des centaines de personnes qui ont perdu la vie lors de la « Révolution du 25 janvier ». Sortie du café pour voir ce qui se passait, Azza Soliman a pu voir les forces de l’ordre utiliser une force disproportionnée pour disperser des manifestants, au moyen de tirs à balle réelle. La militante et poétesse, Shaima al-Sabbagh, blessée par les forces de police, a succombé à ses blessures.

Azza Soliman, en tant que témoin de la scène, s’est présentée spontanément devant le procureur pour apporter son témoignage, mais après avoir recueilli sa déposition, le procureur l’a informée qu’elle était inculpée de « rassemblement illégal » et de « participation à une manifestation non autorisée ayant nui à la sécurité publique ». Parmi les autres personnes inculpées, figuraient 14 participants à la marche, un passant qui avait seulement aidé à transporter Shaima al-Sabbagh pour la mettre à l’abri dans un café proche, et le médecin qui avait tenté de sauver la poétesse.

Le 23 mai 2015, le tribunal correctionnel d’Abedin au Caire, a relaxé les 17 prévenus. Mais le ministère public a fait appel de la décision. Lors de l’ouverture du procès en appel, le 13 juin, deux observateurs de l’Union Européenne étaient présents. Le 24 octobre 2015, la Cour d’appel de Qasr al-Nil a confirmé la relaxe d’Azza Soliman et des autres prévenus.

Le Centre d’aide juridique pour les femmes égyptiennes (Centre for Women’s Legal Assistance - CEWLA) promeut l’égalité homme-femme et soutient des réformes législatives allant dans ce sens. Sa fondatrice, Azza Soliman est une éminente avocate égyptienne, qui a participé avec succès à l’élaboration d’une loi donnant des droits aux enfants nés hors mariage. Azza Soliman est également la fondatrice du Forum pour la Réforme et le Renouveau Religieux (RRRF), au sein duquel se tiennent des discussions sur la place de la femme dans l’Islam.

Azza Soliman was coincidentally in the area of a protest organised on January 24, 2015, which led to the death of political activist Shaimaa al-Sabbagh. She did not take part in the protest, but witnessed the the violent dispersal by security forces. She voluntarily went on the same day to the Public Prosecution’s office to give her testimony regarding the dispersal and the shooting of the activist. Upon completion of her testimony, the prosecutor informed her that he was going to press charges against her for “illegal gathering” and “participating in a protest that harmed public security”. On May 23, 2015, the Abdeen Misdemeanour Court acquitted Azza Soliman on charges of “unauthorised protest” and “breach of security and public order”. However, the Public Prosecution appealed the decision. On October 24, 2015, the Qasr al-Nil Appeal Court confirmed the acquittal of Azza Soliman.

Haitham Mohamedin

21 avril 2016 : Arrêté à titre préventif après avoir appelé à une manifestation anti-régime pour le 25 avril



Haitham Mohamedin a été arrêté et placé en détention le 21 avril 2016, lors de raids des forces de sécurité destinés à empêcher l'organisation, le 25 avril, d'une manifestation nationale de protestation contre le transfert à l'Arabie saoudite de la souveraineté sur les îlots de la mer Rouge.

Quelques jours plus tôt, le 15 avril, plus d'un millier de personnes avaient déjà manifesté dans le centre du Caire, lors du plus grand rassemblement organisé depuis deux ans, contre la rétrocession des deux îlots, et avaient réclamé la « chute du régime ». La police avait dispersé les manifestants à coup de gaz lacrymogène.

Malgré plusieurs demandes de libération, Haitham Mohamedin a été maintenu en prison. Ce n'est que le 9 octobre 2016, – après près de six mois de détention – que la Cour pénale de Gizeh au Caire a ordonné sa libération sous de strictes dispositions probatoires. Cependant, il est demeuré détenu jusqu'au 14 octobre 2016. Les poursuites instaurées contre lui ont été maintenues.

Haitham Mohamedin avait précédemment été arrêté le 5 septembre 2013, à Suez alors qu'il s'apprêtait à défendre des ouvriers des aciéries de Suez, arrêtés après un sit-in. Sa détention a suscité de nombreuses manifestations, notamment au Caire et à Alexandrie, devant le Palais de Justice et a provoqué une campagne de solidarité internationale. Haitham Mohamedin avait été libéré sans caution, le 7 septembre suivant. Selon le procès-verbal d'arrestation, il aurait suscité des soupçons à cause de sa barbe et en raison de plusieurs documents trouvés sur lui lorsqu'il a été fouillé, qui contenaient des déclarations antimilitaristes. L'ordre d'enquête de la sécurité intérieure l'accuse d'appartenir à une « cellule des Frères musulmans au sein des socialistes révolutionnaires ». Le mouvement des Socialistes révolutionnaires (SR) est une organisation d'extrême gauche opposée aux Frères musulmans et à l'armée. Selon le *Centre el-Nadim*, les forces de l'ordre ont voulu saisir les documents concernant la défense de ses clients.

Célèbre militant des droits des travailleurs, Haitham Mohamedin, est un avocat très connu pour avoir défendu des centaines de grévistes. Il est membre du *Centre el-Nadim*, une ONG égyptienne qui apporte bénévolement une aide juridique aux victimes des violations des droits de l'Homme.

Prominent rights activist and lawyer Haitham Mohamedin, was arrested on 21 April on accusations of unlicensed protesting, spreading false news, and belonging to an outlawed group, during nationwide security raids that took place prior to the 25 April rally in protest at the government's deal to hand two islands in the Red Sea to Saudi Arabia. Haytham Mohamadin was finally released on 14 October 2016, but the charges against him were not dropped.

He was arrested previously in September 2013 while on the way to represent steel workers in Suez who had been arrested after the police attacked their sit-in, sparking an international solidarity campaign.

Haitham Mohamadin is one of Egypt's best known labour lawyers, and an activist with the Revolutionary Socialists. He has worked tirelessly to defend striking workers from attack by the police and army.

Sayed el-Banna

22 avril 2016 : Arrêté préventivement à la veille des manifestations anti-gouvernementales du 25 avril

Le 22 avril 2016, Sayed el-Banna a été arrêté par la police de sécurité dans le cadre des opérations préventives mises en œuvre avant les manifestations anti-gouvernementales du 25 Avril. Il a été accusé de « propagation de rumeurs » qui servent les Frères musulmans, de diffusion de fausses nouvelles, et d'incitation des manifestations non autorisées. Selon les avocats de Sayed el-Banna de telles allégations ne reposent que sur des enquêtes de sécurité nationale. Ce n'est que plus de cinq mois plus tard - le 28 septembre - qu'il a été libéré sous caution de 5,000 EGP (environ 268 €).

Sayed al-Banna est l'avocat du co-fondateur du *Mouvement du 6-Avril*, Mohamed Adel, lui-même condamné à trois ans de prison pour violation de la loi sur les manifestations, en décembre 2013.

Sayed el-Banna arrested on the back of nationwide protests on 15 April that contested the transfer of sovereignty of two Red Sea islands to Saudi Arabia. They are accused of inciting for and also following protests on 25 April. The list of charges for the defendants includes attempting to topple the regime, disseminating false news, among other charges.

Sayed el-Banna represented the April 6 Youth Movement co-founder Mohamed Adel, sentenced to three years in prison in December 2013. For participating in protests.

Shady Mahmoud et sept avocats

29 avril 2016 : Arrêtés pour une manifestation devant le Syndicat des Avocats

Le 29 avril 2016, huit avocats ont été arrêtés à al-Qantarah dans le Gouvernorat de Sharqeya pour avoir manifesté sans autorisation devant le Syndicat des avocats, le 23 avril précédent. Ils ont dû comparaître le 30 avril au matin pour répondre de l'accusation d'appartenance aux Frères musulmans. Les avocats ont pu être libérés sous caution de EGP 2,000 (118 €). Ils demeurent inculpés. Cela malgré les dénégations des intéressés et alors même que certains d'entre eux, notamment Shady Mahmoud, avaient déposé une plainte contre des dirigeants des Frères Musulmans, notamment contre Khairat al-Shater, un haut responsable des Frères musulmans.

On 29 April 2016, eight lawyers, among them Shady Mahmoud, received arrest warrants in Al-Qantarah for protesting without a permit in front of the Lawyers Syndicate on 23 April, following investigations.

The prosecution charged Mahmoud, and the other seven lawyers, of belonging to the outlawed Muslim Brotherhood. However, during the investigation Mahmoud stated that he had previously submitted a complaint against certain Brotherhood leaders, including Khairat Al-Shater, a leading member of the Muslim Brotherhood. The prosecution released them after investigation on a EGP 2,000 bail.

Malek Adly

5 mai 2016 : Emprisonné pour « tentative de renversement du régime et atteinte à l'unité nationale et la paix sociale » après avoir manifesté contre l'abandon des îles de la mer Rouge à l'Arabie Saoudite



Malek Adly, avocat de renom, a été arrêté le 5 mai 2016, par les forces de sécurité égyptiennes dans le quartier de Maadi, au Caire, pour « *tentative de renversement du régime, incitation aux manifestations, diffusion de fausses nouvelles et atteinte à l'unité nationale et la paix sociale* » pour avoir participé à la manifestation du 25 avril contre la rétrocession à l'Arabie Saoudite des îlots de la mer Rouge, administrés par l'Égypte.

Malek Adly, de même que l'éminent avocat Khaled Ali, avait recueilli les procurations des citoyens opposés à la rétrocession pour engager une procédure qui a abouti, le

2 juin 2016, à l'annulation de l'accord par le Conseil d'État et à l'affirmation de la souveraineté égyptienne sur les îles. Malek Adly était en détention quand il a gagné le procès. Car ce n'est que le 25 août 2016 que le tribunal de Shubra el-Kheima a ordonné sa remise en liberté. Mais en raison de l'appel du parquet, sa libération a dû être reportée au 27 août, après qu'il eut passé 114 jours dans la prison de Tora.

Le 2 novembre suivant, Malek Adly a été frappé d'une interdiction de voyager, et il a été empêché d'embarquer sur un vol à l'aéroport du Caire pour se rendre à Paris.

Précédemment, le 1^{er} mars 2015, dans le centre du Caire, à l'extérieur du bureau du procureur général, une centaine d'avocats, dont Malek Adly, se sont rassemblés afin de protester contre la mort de leur confrère Karim Hamdy, décédé des suites des tortures infligées au cours d'une garde à vue au commissariat de police d'el-Matareya ou de Martaria, au nord du Caire. Au cours de cette manifestation pacifique, une pétition avait été remise au procureur pour demander le retrait de l'interdiction de toute couverture médiatique et l'absence d'enquête sur la mort de leur confrère. La pétition demandait également l'autorisation de faire contrôler l'enquête par des observateurs indépendants. Pour toute réponse, le 29 avril 2015, Malek Adly a été convoqué par le procureur du Caire pour répondre de « *participation à une manifestation illégale* » et d'« *insulte aux institutions de l'État* ».

Malek Adly, spécialisé dans la défense des droits de l'Homme, est diplômé de l'université du Caire et travaille à la direction du réseau « Lawyers Network » du Centre Egyptien des Droits Economiques et Sociaux (ECESR) depuis 2011. Il a également été un des fers de lance du mouvement qui a abouti à la chute de l'ancien président Hosni Moubarak. Il est l'un des fondateurs du *Front to Defend Egyptian Protesters* (Front pour la Défense des Manifestants Égyptiens), un groupe composé de 34 organisations de défense des droits de l'Homme et de plusieurs avocats, qui documente les pratiques illégales perpétrées par les forces de police contre les manifestants pacifiques. Malek Adly est aussi connu pour son action dans la lutte contre la torture en Égypte. En août 2017, Malek Adly a été interrogé par la police de sécurité sur ses activités au *Centre Juridique Hisham Moubarak* et laissé en liberté après l'enquête.

Malek Adly was arrested on 5 May 2016, after an arrest warrant was issued against him following his call to participate in a demonstration planned for 25 April. He has been charged with “destabilising the country and attempting to overthrow the regime”. The Defence team for Malek Adly has filed complaints with various judicial authorities about the violations of his rights during his arrest and detention, including maltreatment and beating, solitary confinement, refusal of medication, and an initial denial of family and lawyer visits.

He was freed on August 25 2016 but due to Prosecution appeals he was released from Tora prison; on August 27 2016 after 114 days in detention in Torah prison.

On 2 November, Egyptian authorities issued a travel ban for Malek Adly at the Cairo International Airport, preventing him from boarding his flight to Paris.

Malek Adly is director of the Lawyers Network at the Egyptian Centre for Economic and Social Rights (ECESR), which seeks to promote and mobilize social movements to spread the culture of human rights. He is a co-founder of the Front for Defending Egypt's Protesters, a group which documents illegal practices of the police against protesters, and providing assistance to protesters and prisoners.

In August 2017, Malek Adly was released after being investigated and accused of aiding the Hisham Mubarak Law Center in committing acts that endanger national security.

Abdel Badie Ebrahim et Mahmoud al-Azwai

13 juin 2016 : Emprisonnés pendant 15 jours pour avoir manifesté au Tribunal

Abdel Badie Ebrahim et Mahmoud al-Azwai, deux avocats d'Abu Kabir dans le gouvernorat de Sharqeya ont été placés en détention pendant 15 jours et accusés de participation à manifestation non autorisée, de trouble à l'ordre public et d'entrave à l'exécution des tâches des greffiers

Les avocats d'Abu Kabir avaient manifesté à l'intérieur du tribunal d'Abu Kabir contre le comportement d'un procureur qui avait refusé d'intervenir dans un conflit opposant l'un des avocats à un greffier du tribunal. Le procureur, outre son refus, a expulsé l'avocat. Deux des manifestants avaient été arrêtés. Les avocats d'Abu Kabir ont lancé une grève au tribunal pour mauvais traitements contre les avocats.

Le président du Syndicat des avocats, Sameh Ashour, s'est adressé au procureur général pour demander l'organisation d'une enquête contradictoire et a appelé à la libération immédiate des avocats détenus. En réponse, le procureur général s'est engagé à ouvrir une enquête effective sur l'incident et à rapporter la mesure frappant Abdel Badie Ebrahim et Mahmoud al-Azwai, au regard des éléments apportés par l'enquête.

Abdel Badie Ebrahim and Mahmoud Al Azwai, were imprisoned for 15 days by prosecutor in Abu Kabir in Sharqeya Governorate over charges of unlicensed protest, stirring riots, and disrupting public clerks from executing their jobs.

Lawyers from Abu Kabir in Sharqeya Governorate launched a partial work strike in Abu Kabir court over prosecution mistreatment.

Following the strike, head of the Lawyers Syndicate Sameh Ashour met with prosecutor-general to discuss the strike and the imprisonment of the two lawyers.

The prosecutor-general stressed his respect for all lawyers and promised to open a fair investigation into the incident and to revise the remand of the two lawyers

Tortures, violences et mauvais traitements contre les avocats

Mataria, le commissariat de la mort

En 2014-2015, *United Group for Law* a déposé quelque 163 plaintes portant sur 465 allégations de torture dans les centres de détention. En septembre 2017, HRW a publié dans un rapport les témoignages de 19 victimes de torture à travers le pays. Les suspects sont soumis à la torture s'ils refusent d'avouer et de dénoncer des proches.

Karim Hamdy

24 février 2015 : Torturé à mort pendant deux jours au commissariat de police de Mataria, au Caire



Karim Hamdy, 27 ans, est mort au commissariat de police de Mataria, au nord du Caire, le 24 février 2015, à peine 48 heures après son arrestation. Soupçonné d'appartenance aux Frères musulmans, il a subi un interrogatoire mené par deux membres de l'Agence de sécurité nationale. Un rapport médico-légal établie que Karim Hamdy avait plusieurs côtes cassées, des signes d'hémorragie dans la poitrine, à l'abdomen et à la tête, (probablement causées par des coups de pied), entre autres blessures mortelles. De plus, un témoin qui a vu le corps à la morgue a affirmé qu'il était couvert d'ecchymoses rouges et brunes, que ses yeux étaient entourés de marques bleues et que son bras droit était fracturé. D'autres sources font mention d'une langue coupée.

Karim Hamdy avait été arrêté le 22 février 2015, à son domicile, par huit agents armés des forces de sécurité. Le ministère de l'Intérieur a déclaré que Karim Hamdy était accusé de faire partie d'un « groupe terroriste », d'avoir manifesté sans autorisation, de détenir des armes et de les avoir utilisées contre la police lors de manifestations. Il a nié ces accusations et déclaré au procureur pendant son interrogatoire qu'il avait été torturé par des agents qui voulaient lui arracher des « aveux » filmés. Au lieu d'enquêter sur ses allégations de torture et autres mauvais traitements, le procureur a renvoyé Karim Hamdy au poste de Mataria, où il a de nouveau été torturé.

Le 24 février, il devait retourner dans le bureau du procureur pour y être de nouveau interrogé, mais il n'est jamais arrivé. Lorsque ses avocats se sont rendus au poste de police pour l'accompagner, ils ont appris qu'il était mort.

Karim Hamdy, spécialisé dans la défense des droits de l'Homme, était une figure respectée au sein de l'Association des avocats égyptiens. Il intervenait dans les affaires de violences commises par la police. Son décès a conduit les avocats du Caire à organiser une grande manifestation de protestation, en mars 2015.

Deux policiers présumés responsables de la torture de Karim Hamdy ont été arrêtés, puis relâchés sous caution (d'environ 1.500 €), en attendant leur procès. Le 12 décembre 2015, ils ont été reconnus coupables d'avoir battu à mort Karim Hamdy et condamnés à cinq ans de prison.

Imam Afifi

22 avril 2015 : Torturé au poste de police de Mataria, mort à l'hôpital d'un traumatisme à la tête causé par son passage à tabac



Imam Afifi, 63 ans, a été arrêté dans le quartier de Mataria, au Caire, lors d'une manifestation contre le gouvernement. Il a été emmené au poste de police de Mataria où il aurait été soumis à la torture et à un passage à tabac dont il ressorti avec une grave blessure à la tête.

Les circonstances de l'arrestation d'Imam Afifi demeurent controversées. Un responsable de la Direction de la sécurité égyptienne a soutenu qu'il avait d'abord été frappé par une foule de civils, qui l'aurait ensuite remis à la police. Mais l'autre version des faits, attestée par ses confrères, Montasser al-Zayyat et Mohamed Mokhtar, dénonce son arrestation arbitraire au cours de la manifestation, et son passage à tabac une fois conduit au commissariat de police.

Imam Afifi était soupçonné d'appartenir aux Frères musulmans, du seul fait qu'il en défendait les membres. Bien qu'il l'ait formellement nié, l'accusation a ordonné sa mise en détention pendant quatre jours. Le 11 avril, il a dû être transféré du poste de police à l'hôpital de Mataria avec un traumatisme profond à la tête. Il avait en effet, été violemment frappé à la tête et à l'abdomen, selon le rapport médical cité par la Commission internationale de juristes (CIJ), qui y a eu accès et qui fut l'une des premières à se préoccuper de son cas.

Douze jours plus tard, le 22 avril 2015, Imam Afifi est mort des suites d'une hémorragie cérébrale (alors que sa détention avait été renouvelée pour une durée de 15 jours).

Après Karim Hamdy, Imam Afifi est le deuxième avocat décédé en deux mois après avoir été détenu en garde à vue au commissariat de police Mataria. Un rapport médical obtenu par le *Guardian* a démontré qu'Imam Afifi avait présenté, comme Karim Hamdy, des marques d'hémorragies similaires dans le cerveau.

Imam Afifi avait été notamment l'avocat de Mohamed Soltan, un américano-égyptien arrêté pour appartenance à une organisation décrétée terroriste, et qui a fait la grève de la faim pendant 230 jours alors qu'il était retenu prisonnier en Égypte. Mohamed Soltan avait finalement été libéré et avait pu regagner les États-Unis.

Karim Hamdi and Imam Afifi are two who recently died after being held in police custody in Mataria police station, north of Cairo.

Karim Hamdi was accused of belonging to the Brotherhood and taking part in an unauthorised demonstration. Reportedly, he was beaten while in detention, and died later in hospital. Two members of the National Security Agency have been charged with torturing and murdering him and sentenced to 15 years in prison.

Imam Afifi was arrested on 10 April during a demonstration against the government in Mataria. The following day he was transferred to hospital, and he died there last week. He had allegedly been tortured and suffered a massive head trauma reported The International Commission of Jurists (ICJ).

Emad Fahmy

2 juin 2015 : Frappé à coups de chaussure par un policier dans un Commissariat



Emad Fahmy, 50 ans, avocat spécialisé en droit de la personne, s'était rendu le 2 juin 2015, au commissariat de police de Faraskour, à Damiette, pour assister l'un de ses clients lors d'un interrogatoire. Sur les lieux, il a été agressé par un officier de police, qui l'a frappé à la tête en utilisant sa chaussure, un geste considéré comme insultant dans le monde arabe. Hospitalisé, il a dû recevoir neuf points de suture.

Le Syndicat des Avocats a condamné l'agression qu'il a qualifiée de « scandaleuse » et décidé une grève générale des avocats. Le lendemain, le président Abdel Fattah al-Sissi a présenté des excuses.

La Cour de Faraskour a condamné le policier à 3 mois de prison et une amende de 3.000 livres égyptiennes (environ 345,80 €) pour l'agression, cependant elle a également condamné Emad Fahmy à un mois de prison et à une amende de 1.000 livres égyptiennes (environ 115 €), pour outrage à l'agent de police, qui avait tenté de se justifier en indiquant qu'il avait été insulté verbalement par l'avocat.

On June 2, 2015 lawyer Emad Fahmy, received eight stitches to the head, an injury which resulted from a shoe being thrown at him by a police officer inside Faraskour police station in Damietta. After Lawyers Syndicate organized a national strike, President Abdel-Fattah el-Sisi apologised to lawyers for the incident. The senior police officer was sentenced to three months in jail and LE3,000 bail. Emad Fahmy was also sentenced to one month in prison and an LE1,000 bail for insulting a public employee while on duty.

Mohamed el-Gamal

11 juillet 2015 : Victime des tirs d'un policier lors d'une audience à Nasr



Mohamed el-Gamal, jeune avocat spécialisé dans la défense des droits de l'Homme, a été grièvement blessé par un policier qui a utilisé son arme contre lui, lors d'une audience pénale, à Nasr. Hospitalisé en soins intensifs dans un état critique, Mohamed el-Gamal a pu cependant être sauvé in extremis.

Un flou semble être volontairement entretenu sur les circonstances. Mohamed el-Gamal aurait eu une dispute à l'audience avec des procureurs et des officiers de police parce qu'un client avait un téléphone cellulaire. Après des échanges animés, l'avocat aurait déclaré se rendre dans la salle des avocats au palais de justice et c'est alors que le policier aurait tiré. Un fonctionnaire présent sur les lieux, explique, sous couvert d'anonymat, qu'un policier aurait poursuivi Mohamed el-Gamal dans le but de le « calmer ». Selon une autre version, un policier aurait cru, lors du départ de l'avocat, à l'évasion d'un accusé et aurait tiré deux coups de feu. Un autre témoin, prétend que ce serait l'une des personnes avec qui l'avocat se disputait, qui aurait pris l'arme de l'officier et tiré sur lui. Toutefois, les plus judicieux relèvent qu'il était difficile de confondre l'avocat avec un des détenus, ces derniers étant tous menottés.

L'officier de police a été arrêté puis relâché en attendant le procès au motif qu'il était « *dans l'exercice de ses fonctions* ». L'Ordre des avocats a demandé qu'un juge soit saisi de l'enquête à la place des procureurs.

On July 11, 2015, Mohamed al-Gamal was shot by a police officer from al-Amiriya Police Station shot inside a Madinet Nasr Court. The fight began when Mohamed al-Gamal allegedly attempted to give a cell phone to his client who he was defending, while the defendant was held inside the court's detention room. As Gamal headed to the Lawyers Syndicate bureau inside the courtroom to notify his colleagues of the incident, the police officer shot at him hitting him in the back and injuring a conscript from the police force. The police officer was arrested and interrogated by the Madinet Masr prosecution. Mohamed al-Gamal was taken to the Health Insurance Hospital in Madinet Nasr in critical condition and remains in the Intensive Care Unit.

Walid Nassar

11 juin 2016 : Agressé et blessé par un policier au commissariat de Rashid



Le 11 juin 2016, Walid Nassar, avocat de Rashid (Rosette en français, dans le delta du Nil), qui défendait l'une des associations de logement du gouvernorat de Beheira, a été agressé et blessé par un membre de la police, dans le bureau du chef de la police de Rashid.

Walid Nassar avait demandé un entretien au chef de la police qui l'a informé de la décision de démolir un bâtiment qui appartenait à l'association il travaillait. Une discussion a eu lieu entre les deux parties après que l'avocat ait avancé des arguments juridiques pour s'opposer à la décision. Le chef de la police a ordonné aux services de sécurité de s'emparer de l'avocat et de le conduire hors de son bureau. Lors de l'expulsion, Walid Nassar est tombé sur le sol et a été blessé à la tête, la poitrine et aux bras.

Selon, le président du Syndicat des avocats, Sameh Ashour, lorsque Walid Nassar a voulu déposer plainte, après être sorti de l'hôpital, tous les policiers ont reçu l'ordre de « *quitter les lieux afin qu'il ne puisse pas déposer de plainte contre eux* ».

Des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur se sont rendus auprès du Syndicat des avocats afin de présenter des excuses au nom de l'agent de police. Les enquêtes sont toujours en cours.

Walid Nassar a lawyer of Rashid representing one of the housing associations in Beheira, met with the police chief in Rashid where he was informed of a decision to demolish a building that belongs to the association he works for.

A discussion took place between both parties after the lawyer legally objected to the decision. The police chief ordered security to take the lawyer out of his office. Walid Nassar sustained injuries to his head, chest, and elbows.

Head of the Lawyers Syndicate Sameh Ashour was ordered to form a crisis management committee following the assault. A group of senior Interior Ministry officials went to the Lawyers Syndicate office to apologize for the incident on behalf of the police officer. However, the investigations are still ongoing.

Il ne s'agit pas là des seuls cas de violences commises contre des avocats au cours de la période récente. En janvier 2014, Amr Imam a été menacé d'une arme à feu au poste de police de Maadi alors qu'il venait assister des clients arrêtés lors des manifestations à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution. Il a été frappé à la poitrine d'un coup de crosse et il lui a été demandé de quitter les lieux sinon il risquait d'être abattu.

En septembre 2014, des policiers ont agressé l'avocate Yasmine Hossam, aux portes d'un palais de justice, au cours du procès de Yara Sallam, chercheuse en justice transitionnelle au sein de l'Initiative égyptienne pour les droits personnels (Egyptian Initiative for Personal Rights - EIPR), arrêtée en juin 2014 lors d'une manifestation non autorisée contre la loi ...restreignant la liberté de manifester dans le pays. Yasmine Hossam a déclaré dans une plainte officielle auprès du ministère public, qu'elle avait été frappée à coups de poing, traînée par les cheveux et les bras, maltraitée verbalement et touchée de façon inappropriée.

Le 26 avril 2016, des agents poste de police du quartier de Dokki ont empêché des avocats d'assister des manifestants détenus. Les policiers ont déclaré avoir reçu l'ordre d'empêcher les avocats d'entrer, mais les avocats ont insisté en invoquant le droit des accusés à l'assistance d'un avocat. Deux avocats ont été agressés par des policiers dont Abdelrahman Khogaly, l'un des avocats du Front de défense des Manifestants Égyptiens (Front of Defence for Egyptians Protestors, FDEP). Le président du Syndicat des avocats, Sameh Ashour, a annoncé le dépôt d'une plainte auprès du procureur général pour que les mesures légales adéquates soient prises contre « *la brutalité et la sauvagerie à laquelle nos confrères ont été soumis* ».

There are several other cases of abuse against lawyers in the recent period. In January 2014, Amr Imam was threatened at gunpoint in the Maadi police station when he asked about detainees arrested during a demonstration on the anniversary of the revolution.[He was hit in the chest with a rifle butt and asked to leave or else risk being shot.

In September 2014, police personnel assaulted lawyer Yasmine Hossam, she said, at the gates of a court house during the trial of colleague Yara Sallam – EIPR's transitional justice officer who is facing charges of joining an unauthorized protest march. Yasmin Habib said in an official complaint with the public prosecution, she was punched, dragged by the hair and arms, verbally abused and inappropriately touched.

On April 26, 2016, two lawyers, among them, Abdelrahman Khogaly, a lawyer with the Front of Defence for Egyptians Protestors'(FDEP), were assaulted by officers from Dokki police station to prevent them of entering the station to attend investigations with detained protesters. The head of the Lawyers Syndicate Sameh Ashour announced reports to be filed to the prosecutor general to take the necessary legal action against “*the brutality and savageness that our colleagues were subjected to*”.

Disparitions forcées

Les cas de «disparition forcée», concernent les personnes interpellées illégalement, dans la rue, sur leur lieu de travail ou à leur domicile et dont nul ne peut obtenir d'informations sur leur lieu de détention, les causes de leur arrestation etc. Depuis août 2015, la *Commission égyptienne pour les droits et libertés (ECRF)* a recensé 340 personnes objet de disparitions forcées en Égypte, sur lesquelles 175 auraient été identifiées, tandis que les autres restent portées disparues. Le Conseil national des droits de l'homme a publié, en 2016, un rapport dénombrant 266 cas entre avril 2015 et mars 2016, tandis qu'une campagne indépendante a recensé 378 cas entre août 2016 et mi-août 2017. Les charges retenues contre eux vont de participation à des manifestations non autorisées à préparation d'opérations terroristes.

Abdel Aziz Youssef

18 août 2015 : Arrêté pour violation de la loi anti-manifestation et victime d'une « disparition forcée »



Dans la nuit du 18 août 2015, Abdel Aziz Youssef, 28 ans, a été arrêté sans raison apparente, à son domicile de Belbes, dans le gouvernorat d'Ash Sharqiyah, où vit sa famille. Ses proches n'ont pas su où il avait été emmené, et n'ont pas eu de nouvelles pendant plus de 48h.

Parce qu'il a manifesté pacifiquement à Belbes, de multiples charges ont été retenues contre lui : appartenance un groupe terroriste proscrit(les « Frères Musulmans », manifestation illégale ou encore incitation à la violence. Des « *accusations fabriquées* » sans preuves, selon son frère. D'autres avocats répètent que la

seule charge qui pèse sur Abdel Aziz Youssef, est de « *porter la robe noire* » et de simplement faire son métier.

Plus de cinquante avocats ont signé une pétition de soutien pour demander sa libération immédiate. Le *Réseau Arabe pour l'Information des Droits de l'Homme (ANHRI)*, a constitué un dossier pour défendre sa cause. Abdel Aziz Youssef a été acquitté le 16 novembre 2015.

Abdel Aziz Youssef est diplômé de la faculté de droit de Zagazig en 2008. Sans affiliation politique, il fait partie du groupe de défense des droits des détenus de Belbes. Spécialisé dans la défense des droits de l'Homme depuis sa sortie de l'université, il intervient notamment dans les affaires de prisonniers politiques.

Abdu Aziz Yusuf, 28 year old lawyer was arrested on August 18th, 2015 in home in Belbes, Sharqia. Security agents subjected him into enforced disappearance before he was brought before prosecution and charged with belonging to an outlawed group and protesting without permit. Information circulated allowing he was tortured at the Belbes Police Station. His family submitted several complaints to the prosecutor and attorney general and Sharqeya chief of security informing them of the random arrest and disappearance of their son. The security apparatus in Sharqeya announced that the lawyer incited violence in coordination with an outlawed terrorist group despite stating earlier that he was not in their custody. Abdu Aziz Yusuf was acquitted after the third hearing. on November 16th, 2015 Security agents subjected him into enforced disappearance and his whereabouts

Islam Salama

8 mars 2016 : Quand l'avocat des « disparus » disparaît à son tour de son domicile à Zifta



Islam Salama, qui intervenait dans de nombreuses affaires de disparitions forcées, a été arrêté lors d'un raid des forces de sécurité à son domicile à Zifta, dans le gouvernorat de Gharbiya, où il s'était rendu pour voir sa famille. Les forces de sécurité ont soigneusement fouillé ses documents et ses effets personnels. Selon son père, quand il a été arrêté, Islam Salama a été informé par l'officier présidant le raid qu'il s'agissait probablement juste une affaire de « fausse identité », qui serait résolue dans la ville voisine de Tanta. Par la suite, ni le lieu où il a été emmené, ni la nature des accusations portées contre

lui, n'ont été révélés. Après quinze jours de disparition, il a été retrouvé au parquet de Zifta où il a été accusé d'« appartenance aux Frères musulmans » et de détention de publications interdites. Islam Salama a été remis en liberté par le tribunal pénal d'al-Mahalla, le 26 juin, sous caution de 50 000 EGP (environ 2500 €), après près de quatre mois d'emprisonnement.

Son arrestation faisait suite à un message sur Facebook dans lequel il déclarait : *«Le crime de disparition forcée est devenu plus important que jamais auparavant. Beaucoup de gens sous-estiment ce que nous publions à leur sujet et disent que c'est inutile pour eux; Cependant, je crois souvent que la publication d'information à leur sujet est vraiment importante. Parfois, les Disparus vont dans les limbes à l'intérieur des prisons, alors nous rappelons à leurs geôliers qu'ils doivent être libérés. En tant qu'avocats, nous restons inactifs en observant ce crime, et tout ce que nous pouvons faire, c'est parler de ce que nous savons. Maintenant, votre rôle est le suivant : si l'un de vos proches disparaît, vous devrez écrire un télégramme et déposer une plainte parce que c'est la procédure nécessaire pour prouver l'enlèvement de la personne qui a disparue de façon forcée. Envoyez les photos et les noms des disparus et l'heure de leur disparition et partagez leurs photos. »*

Islam Salama, qui travaille dans un cabinet d'avocats dans le quartier de Nasr City au Caire, est connu pour son absence d'affiliation à un parti politique ou à un groupe. Il est un des avocats bénévoles qui travaillent pour la défense des détenus et passe la plupart de son temps les tribunaux. Il est intervenu dans de nombreux procès de disparitions forcées, de personnes torturées ou arrêtées arbitrairement, comme l'affaire Ansar Bayt al-Maqdis. Plus récemment, il a assisté Mohamed Abdel Fattah, qui a été rajouté à la liste des accusés de l'attaque de juillet 2015 à l'ambassade du Niger, à Gizeh avant d'être renvoyé devant un tribunal militaire.

Islam Salama, who is working on a number of cases involving forced disappearances, was arrested in a security raid on his home in the town of Zifta, located in the Nile Delta governorate of Gharbiya on March, 8 2016.

Security forces searched through the lawyer's documents and personal belongings. He was released on June 26, 2016.

Islam Salama served as a lawyer in numerous trials involving forced disappearances, and was representing another lawyer, Mohamed Abdel Fattah, who was accused of involvement in the July 2015 attack on the Embassy of Niger in Giza and had been referred to a military tribunal.

Mohamed Mahmoud Sadek

30 août 2016 : Le défenseur des prisonniers, enlevé à la gare de Gizeh, sur la rive gauche du Nil, par les forces de sécurité



Mohamed Mahmoud Sadek, 36 ans, avocat et chercheur en droits de l'homme, membre de l'équipe de défense des prisonniers, a été enlevé par les forces de sécurité au soir du 30 août 2016 à la gare de Gizeh, sur la rive gauche du Nil. Mohamed Sadek se dirigeait vers la gare avec un parent. Ils ont tous les deux été "arrêtés", mais le parent a ensuite été relâché. Malgré leurs efforts, la famille et les avocats de Mohamed Sadek ont été incapables de le localiser.

Après son arrestation, le 30 août 2016, sa famille n'a eu aucune information ou aucun indice sur sa

situation. Sa situation est considérée comme un cas de «disparition forcée», applicable à toute personne interceptée illégalement, dans la rue, sur son lieu de travail ou à son domicile et dont personne ne peut obtenir de renseignements sur le lieu de détention. Le 4 septembre, le Syndicat des avocats a chargé la « Commission des libertés » du Syndicat de suivre l'affaire.

Après près de trois mois de disparition, le 27 novembre 2016, Mohamed Sadek a comparu devant le parquet de la sûreté de l'État, au motif qu'il serait impliqué dans l'affaire qualifiée par les médias de "complot d'assassinat du procureur général", une tentative d'assassinat survenue un mois après sa disparition, le 30 septembre.

Mohamed Mahmoud Sadek fait partie de l'équipe de défense des prisonniers détenus dans le quartier de haute sécurité de la prison de Tora, dénommé "al-Aqrab" – ou « Scorpion » en arabe - au Caire, qui est réservé aux "terroristes". Depuis 2013, cette prison est la destination usuelle de toute personne arrêtée pour des accusations liées au terrorisme. Mohamed Sadek a obtenu des droits de visite pour les familles des prisonniers de la prison de Tora.

Mohamed Sadek est diplômé en droit islamique de l'Université du Caire en 2004. Il a également obtenu un diplôme en droit international du Collège des sciences économiques et politiques de l'Université du Caire en 2015. Il avait été invité par l'ONU à participer à une conférence, à Genève, sur le thème «Préoccupations relatives aux disparitions forcées».

Mohamed Sadek, a lawyer and human rights researcher, disappeared on 30 August, 2016, at Giza Railway station where he was arrested and taken to an undisclosed location. On 31 August his family filed a complaint at the Egyptian Attorney General office and to the Bar association, who referred it to the organisation for lawyers "freedom committee".

In November, he then reappeared before State Security Prosecution and was accused of attempting to kill the assistant to Prosecutor who survived an assassination attempt on September 30, but this act was committed one month after his disappearance.

Mohamed Sadek graduated from Beni Suef University with masters in shariah and general law in 2007 from Al Azhar University Cairo. He also earned a diploma in international human rights from the College of economic and political science, Cairo University in 2015 He was invited by United Nations in Geneva, to attend a conference on the matter of 'concern over enforced disappearances.

Répression contre les ONG et les défenseurs des droits de l'Homme

Depuis 2013, au milieu d'une campagne médiatique contre les organisations de défense des droits de l'homme orchestrée par le ministère de la sécurité intérieure, des descentes de police ont eu lieu dans les locaux de toutes les organisations non gouvernementales. Plusieurs ont frappé le siège du *Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux* (ECESR) et le *Hisham Mubarak Law Centre* (HMLC).

Dans le cadre d'une vaste enquête sur les « financements étrangers », également appelée « affaire 173/2011 », ou « Affaire n° 173 », plusieurs défenseurs des droits de l'Homme ont déjà été cités à comparaître, pour "réception de fonds illégaux étrangers" et "travail sans autorisation légale" et interdits de sortie du territoire. 41 organisations égyptiennes sont visées. L'opération de répression a entraîné la fermeture de plusieurs ONG. Le délit de « réception illégale de fonds étrangers », est passible de la prison à vie depuis un amendement de 2014 au Code pénal égyptien.

Mahmoud Belal

18 décembre 2013 : Arrêté lors d'un raid mené contre le Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (ECESR)



Le 18 décembre 2013, une cinquantaine de membres des forces de la sécurité intérieure, lourdement armés, ont mené une opération contre le *Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux* (ECESR) au Caire. Sans mandat de perquisition ou d'arrestation, ils ont brutalement arrêté les personnes qui s'y trouvaient. Outre Mahmoud Belal, avocat et vice-président de la section justice pénale, ont été arrêtés : quatre membres du *Centre* ainsi que Mohamed Adel, membre du *Mouvement de la jeunesse du 6 avril*, créé en 2008,

pour soutenir des ouvriers d'el-Mahalla el-Kubra. Les six détenus avaient réalisé un documentaire sur la grève du Syndicat des Travailleurs du fer et de l'acier, qui devait être projeté lors d'une conférence de presse.

Mahmoud Belal affirme avoir été cerné par une cinquantaine de policiers en civil, qui l'ont brutalement immobilisé avant de confisquer du matériel informatique. Il a ensuite été maintenu les yeux bandés contre un mur. Tous auraient été battus parce qu'ils demandaient pourquoi ils étaient arrêtés. Les six – sauf Mohamed Adel – ont ensuite été emmenés au poste de police d'Abdine. Tous, à l'exception de Mohamed Adel, ont été libérés le lendemain matin. Les ordinateurs ont été restitués. Selon les forces de sécurité, l'opération visait Mohamed Adel et non le centre en lui-même.

On December 18, 2013, heavily armed state security agents stormed the offices of the Egyptian Center for Economic and Social Rights (ECESR), in Cairo, detaining and beating staff members during a nine-hour ordeal, according to lawyers for the organization who, said the agents never produced a warrant. By morning, the authorities had released all of their prisoners but one: Mohamed Adel, a leading member of the April 6 youth movement

Mahmoud Belal is the Vice President of the Criminal Justice Unit at the Egyptian Center for Economic and Social Rights (ECESR).

Negad el-Borai

21 mai 2015 : Le président d'United Group for Law accusé de présider une « organisation illégale » et d'avoir rédigé une loi contre la torture



Le 11 mars 2015, *United Group for Law*, que préside Negad el-Borai, a organisé un atelier réunissant une cinquantaine d'avocats, d'universitaires et de juges dans le but d'élaborer un projet de loi contre la torture, qui voulait réagir contre l'augmentation continue de la maltraitance et de la torture dans les prisons et lors des gardes à vue. Le projet, préparé, en mars 2015, avait pour finalité de rendre les lois égyptiennes conformes à la Convention des Nations Unies contre la torture. Le projet comporte 10 articles qui définissent les actes de torture et qui responsabilisent les directeurs des centres de détention en Égypte. Il a été officiellement présenté au président Abdel Fattah al-Sissi, le 6 mai 2015.

Quelques jours plus tard, le 21 mai 2015, un juge d'investigation du tribunal de Gizeh a convoqué Negad el-Borai, à la suite d'une plainte déposée par le Conseil supérieur de la magistrature, contre deux juges, Hisham Raouf et Assem Abdel-Gabbar, qui avaient participé au projet de loi. Negad el-Borai a fait l'objet d'interrogatoires récurrents d'une durée de plus de trois heures. Il a au surplus été inculqué, dans le cadre de l'Affaire no. 173/2011, de participation à une « *organisation illégale qui reçoit des financements étrangers* », ce qui semble viser le National Center for State Courts (NCSC), une d'une ONG des États-Unis, qui a pour but « l'amélioration des juridictions ». Au cours des interrogatoires, des charges ont été rajoutées: « *incitation à la désobéissance des autorités de l'État* », « *trouble à l'ordre public* » et « *diffusion de fausses nouvelles* ». Lors d'un interrogatoire, le 3 mars 2016, il avait été arrêté, puis remis en liberté en raison des garanties de représentation. Le 26 janvier 2017, il a été empêché de se rendre en Jordanie, pour rejoindre sa femme.

Negad el-Borai a déclaré : « *Je n'ai rien fait de honteux. Je suis fier de ce que j'ai fait dans le domaine des droits de l'Homme et je suis prêt pour les conséquences* ».

Negad El Borai dirige la section juridique de l'*United Group for Law*. Il est chroniqueur du journal *Al-Shorouk*, et plaide des affaires de libertés d'expression. Il a été le fondateur du *Groupe pour le développement démocratique* et le secrétaire général de l'*Organisation égyptienne des droits de l'homme*. En janvier 2014, il avait démissionné du *Conseil National Egyptien des Droits de l'Homme* (NCHR), pour protester contre les violations des droits de l'Homme en Égypte.

Negad el-Borai, senior consultant at the Egyptian law firm United Group, is the subject of another criminal investigation, together with Judge Hesham Raouf and Judge Assem Abdel Gabar, for drafting and submitting in April 2015 to the President a bill to combat torture. Negad el-Borai is accused of establishing the unlicensed entity 'United Group' aimed at inciting resistance against the authorities, implementing human rights activities without a license, and deliberately spreading false information with the purpose of attacking public order or public interest.

On January 26, 2017, the airport authorities prevented Negad el-Borai from boarding his flight to Jordan at Cairo International Airport, pursuant to a travel ban issued by an investigating magistrate and the General Prosecutor within the framework of a criminal investigation under "Case no. 173/2011", known as the "foreign funding case against NGOs".

Gamal Eid

17 septembre 2016 : Gel des avoirs personnels et familiaux du directeur de l'Arab Network of Human Rights Information (ANHRI)



La Cour pénale du Caire Nord a ordonné le 17 septembre 2016, le gel des fonds personnels de Gamal Eid, des avoirs de sa femme et de sa fille mineure ainsi que de ceux du Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme (Arab Network of Human Rights Information (ANHRI), une ONG qu'il a fondée, en 2003, pour promouvoir la liberté d'expression, militer contre la censure au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et fournir une assistance juridique aux journalistes et aux activités sur internet.

Gamal Eid a dû comparaître devant la Cour pénale du Caire Nord, le 15 août 2016, dans le cadre de l'affaire dite du « *financement étranger* », où des ONG, sont accusées d'avoir touché des fonds de l'étranger pour déstabiliser l'Égypte après le soulèvement de 2011. Il est notamment accusé d'avoir reçu 50,000 dollars de financement international pour diffuser des idées de démocratie et des droits de l'homme sur internet.

A la suite de la décision, l'ANHRI a déclaré : « *l'affaire 173/2011 est utilisée par l'État à titre de représailles contre les organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, bien que l'ancien juge d'instruction, Ashraf Ashmawi, ait classé l'affaire pour absence de preuves les condamnant* ».

La décision de gel des avoirs frappe également quatre autres membres d'organisations non gouvernementales, dont le journaliste Hossam Bahgat, le chef de l'Institut des droits de l'homme du Caire, Bahey el-din Hassan, le directeur du Hisham Mubarak Law Center (HMLC), anciennement fondé par Ahmed Seif el-Islam, Mostafa al-Hassan et le directeur du Centre égyptien pour le droit à l'éducation, Abdel Hafiz Tayel. Selon le Comité de Protection des Journalistes (CPJ) : « *le procès est une tentative transparente de condamner au silence la société civile égyptienne et les journalistes critiques* ». Gamal Eid a été interdit de voyager. Le 4 février 2016, il a été empêché de partir pour Athènes, où il devait se rendre pour former des avocats en droit international des droits de l'Homme.

Avocat renommé, notamment pour la défense de la liberté d'expression en Égypte, Gamal Eid dirige le Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme (Arab Network of Human Rights Information (ANHRI), organisation à but non lucratif qu'il a fondée, en 2003 pour promouvoir la liberté d'expression, militer contre la censure au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et fournir une assistance juridique aux journalistes et aux activités sur internet. Depuis plus de 25 ans, il a eu à subir une série d'arrestations et un harcèlement continu.

On September 17, 2016, a court in Cairo froze the the personal funds and family assets of ANHRI's director, in addition to some independent human rights organizations and their directors. Forty-one Egyptian organizations have been included in the foreign funding case, also known as Case No. 173, for "receipt of illegal foreign funding" and "working without legal permission".

Gamal Eid, a renowned lawyer in Egypt, is the founder and director of the Arab Network of Human Rights Information (ANHRI), which was established in 2003 to promote freedom of expression, campaign against censorship in the Middle East and North Africa, and provide legal assistance to journalists and internet activists.

Azza Soliman II

La fondatrice du Centre pour l'assistance juridique des femmes (CEWLA), accusée de recevoir des fonds étrangers



Azza Soliman, fondatrice du Centre pour l'assistance juridique des femmes égyptiennes (CEWLA), a été arrêtée chez elle, le 7 décembre 2016 et conduite dans un poste de police du Caire. Elle a été libérée dans les 24 heures sous caution de 20,000 EGP (environ 1037 €).

Quelques jours plus tôt, le 19 novembre, les autorités égyptiennes avaient interpellé Azza Soliman à l'aéroport international du Caire et l'avait empêchée de se rendre en Jordanie, où elle devait participer à une formation sur les droits de l'Homme. Les autorités lui ont indiqué qu'elle faisait l'objet d'une mesure judiciaire

d'interdiction de voyager, depuis le 17 novembre.

Le 17 novembre, Azza Soliman avait été informée par sa banque que ses comptes bancaires personnels et professionnels et celui de l'organisation avaient été gelés par mesure judiciaire, en raison de son implication dans l'affaire des « financements étrangers », connu sous le nom d'« Affaire n° 173 ». Une décision du tribunal pénal du Caire datée du 17 novembre 2016, a ordonné le gel de ses biens dans l'« Affaire n° 173 ». Malgré son insistance, aucun document officiel ne lui a été remis pour expliquer les motifs de cette mesure.

Certains leaders et des membres des organisations de défense des droits de l'Homme sont accusés à titre personnel, d'avoir "*reçu des financements étrangers*" et de "*travailler sans autorisation légale*". Dans le cadre d'une autre affaire, le tribunal pénal de Zeinohom a confirmé, le 17 septembre 2016, la décision de gel des avoirs de cinq éminents défenseurs des droits de l'Homme, dont Gamal Eid, et de trois ONG (l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'Homme, du Centre Juridique Hisham Moubarak et le Centre égyptien pour le droit à l'éducation). En mai 2016, cinq autres défenseurs des droits de l'Homme avaient été interdits de voyager. L'Égypte a adopté, en mai 2017, une nouvelle loi sur les associations qui criminalise le travail des organisations non gouvernementales, prévoyant de longues peines de prison pour non-respect de ses dispositions, par exemple en fonctionnant ou en recevant des fonds sans l'approbation du gouvernement.

On 7 December 2016, Azza Soliman was arrested at her home and interrogated as part of an ongoing investigation in the foreign funding case. This was the first arrest made against a leader of an NGO in Egypt that is involved in the foreign funding case. She was released the same day on bail pending investigations. Prior to this development, on 19 November, while at the airport and attempting to go to Jordan to attend a women's rights meeting, Azza Soliman was informed that she had been banned from travel.

On 14 December 2016 the North Cairo Court decided to freeze Azza Soliman's assets, as well as that of her organization, in confirmation of a judicial order given on 17 November, on the basis of the human rights defender's involvement in the foreign funding case. In the same judicial order Azza Soliman was also issued a travel ban.

Ragia Omran

6 mai 2016 : Arrêtée à l'aéroport international du Caire au retour de Jordanie, à son retour d'une conférence des Nations Unies



Le 6 mai 2016, Ragia Omran a été arrêtée à l'aéroport du Caire à son arrivée de Jordanie, où elle a assisté à une conférence des Nations Unies. Son passeport a été confisqué et ses bagages fouillés par des agents de sécurité. Un rapport des Nations Unies qu'elle portait sur elle sur les systèmes judiciaires dans le monde arabe a été saisi.

Selon les responsables de la sécurité de l'aéroport, Ragia Omran a été arrêtée pour «incitations» et atteinte à la sécurité et l'État parce que son nom figurait sur une liste de personnes à intercepter. Après trois heures de garde à vue et l'intervention de son avocat, elle a pu être libérée. Le ministère de l'Intérieur a refusé de communiquer sur l'incident. Ragia Omran est membre du Conseil national des droits de l'homme et a été l'un des principaux défenseurs de militants politiques emprisonnés

On May 6, 2016, Ragia Omran, a well-known Egyptian rights advocate and lawyer, was held at the Cairo International Airport upon her arrival from Jordan, where she attended a U.N. conference. Her passport had been confiscated and her bags searched by security agents. A U.N. report about justice systems in the Arab world was taken from her. After three hours, she was released.

Airport security officials said that Omran was stopped at the airport over allegations linking her to "incitement" against the state, undermining state security and safety and that she was being interrogated.

Ragia Omran is a member of the National Council for Human Rights, and has been one of the main defenders of imprisoned political activists.

Nasser Amin

14 juillet 2016 : le directeur du Centre arabe pour l'indépendance de la magistrature interdit de voyager



Le 14 juillet 2016, Nasser Amin, qui est membre du Conseil national des droits de l'homme, contrôlée par l'État, s'est vu à son tour, interdire de se rendre à Beyrouth depuis l'aéroport international du Caire. Les autorités de sécurité de l'aéroport ont ordonné le retrait de ses bagages d'un vol parce qu'il figurait parmi les personnes liées à l'affaire de financement étranger des ONG. Nasser Amin est directeur du *Centre arabe pour l'indépendance de la magistrature et de la profession juridique* en Égypte. Il milite pour une réforme du système judiciaire égyptien, afin d'instaurer notamment la garantie du droit à un procès équitable

On the 14 July 2016, Nasser Amin, a member of the state controlled National Council for Human Rights, was prevented from travelling to Beirut for a conference by the security officers at Cairo International airport based on an order of the Public Prosecutor. Nasser Amin is the director of the Arab Centre for the Independence of the Judiciary and the Legal Profession in Egypt. He advocates for legal reform in the judicial system, including the right to a fair trial.

Ahmed Ragheb

15 novembre 2016 – Le fondateur de la Communauté nationale des droits de l'Homme et du droit empêché de prendre un vol pour le Maroc



Le 15 novembre 2016, Ahmed Ragheb a été informé par les responsables de l'aéroport du Caire qu'il faisait l'objet d'une interdiction de quitter l'Égypte pour se rendre au Maroc à l'occasion de la 22e session de la Conférence des Parties (COP 22) de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Ahmed Ragheb, qui fut l'un des fondateurs du *Hisham Mubarak Law Center* aux côtés de Ahmed Seif el-Islam Hamad, est accusé d'avoir reçu des fonds étrangers pour le *Hisham Mubarak Law Center*, classé par le gouvernement comme une entité non enregistrée, et d'utiliser illégalement l'argent dans le but de nuire à la sécurité nationale du pays.

Le 12 juin 2017, il a été interrogé sur l'affaire de financement étranger des ONG et libéré sous caution de 5 000 EGP.

Ahmed Ragheb est le fondateur de la *Communauté nationale des droits de l'homme et du droit* (NCHRL), une organisation qui défend les mouvements populaires égyptiens qui font la promotion des droits de l'Homme et de la justice sociale. Ahmed Ragheb s'est notamment consacré à obtenir un jugement du tribunal administratif, le 28 juillet 2016, annulant l'interdiction d'entrer en Égypte du militant bahreïnite, Nabil Rajab, directeur fondateur du Gulf Centre for Human Rights (GCHR), qui avait été empêché d'entrer en Égypte en 2012.

On 15 November 2016, human rights lawyer Ahmed Ragheb was banned from leaving Egypt by officials at Cairo airport to fly to Morocco for the 22nd session of the Conference of the Parties (COP 22) of the United Nations Climate Change Conference.

Ahmed Ragheb, one of the founders of the Hisham Mubarak Law Center, faces charges of jointly receiving money from outside parties for the HMLC, which was labeled an unregistered entity, and using the money illegally with the aim of harming national security and the country's welfare. He was released on bail of LE5,000 after he was questioned in relation to the ongoing NGO foreign funding case.

Ahmed Ragheb is the founder of the National Community for Human Rights and Law (NCHRL) an organisation that works to defend human rights surrounding popular movements in Egypt that are promoting human rights and social justice. Ragheb worked to successfully get a judgment at the Administrative Court on 28 July 2016 removing from the list of people banned from entering Egypt, Nabeel Rajab, a Bahraini human rights defender and Founding Director Gulf Centre for Human Rights (GCHR) who was prevented from entering Egypt in 2012 and deported from the airport.

Les emprisonnés

Détentions provisoires prolongées, difficultés à s'isoler avec l'accusé pour préparer sa défense ou encore à assister à son interrogatoire par le parquet : tels sont les déboires quotidiens que doivent affronter les avocats. Outre les obstacles rencontrés dans la défense de leurs clients, les avocats de la défense eux-mêmes suscitent souvent la suspicion des autorités. L'avocat est traité comme un complice. (*Thin line between defence and dock for Egypt lawyers*, AFP, 18 October 2016)

A la fin de 2015, l'Agence Reuters estimait à plus de 200, le nombre des avocats emprisonnés en Égypte pour avoir défendu les opposants islamistes du gouvernement. La Commission internationale de juristes (CIJ), aurait disposé à la même période, d'une liste de plus de 200 avocats égyptiens arrêtés et poursuivis. Selon certains avocats, le nombre d'arrestations est beaucoup plus élevé que pendant le règne du président Hosni Moubarak.

Un grand nombre d'avocats sont détenus pour des charges liées aux Frères musulmans, soit qu'ils défendent ou aient défendu des membres, soit qu'ils aient participé à des manifestations qui, aux yeux du gouvernement, ne peuvent que servir les intérêts des Frères. Pour les avocats et les militants des droits de l'homme y compris Amnesty International le gouvernement arrête des avocats sur des accusations forgées de toutes pièces dans le seul but de les intimider et de les empêcher d'intervenir dans les affaires politiques. Pour d'autres, les autorités attaquent les avocats afin que leurs opposants n'aient personne pour les défendre. (Michael Georgy, Yara Bayoumy, *Special Report: Egypt locks up lawyers in Islamist fight*, 26 novembre 2015).

Mohamed Ramadan II

12 avril 2017 : Un membre du Réseau arabe d'information sur les droits de l'homme (ANHRI) condamné par contumace à 10 ans de prison, 5 ans d'assignation à résidence et une interdiction d'utiliser Internet pendant 5 ans



Mohamed Ramadan, avocat à Alexandrie, a été condamné par contumace, le 12 avril 2017 à 10 ans de prison, ainsi qu'à 5 ans d'assignation à résidence et à une interdiction d'utiliser Internet pendant 5 ans pour insulte au président Abdul Fattah al-Sissi sur Facebook, usage abusif des réseaux sociaux et incitation à la violence contre le gouvernement.

Le tribunal a rendu sa décision en l'absence de Mohamed Ramadan, qui se trouvait alors à l'hôpital. La condamnation a été prononcée sur le fondement de la loi n°94 du 15 août 2015, appelée loi « anti-terroriste », qui a renforcé les peines prononcées pour « actes terroristes ». Selon Mohamed Ramadan et ses avocats, les poursuites ont été fabriquées de toutes pièces en représailles à son engagement professionnel et militant dans la défense des victimes de torture en Égypte. Les seules preuves présentées devant le tribunal étaient constituées par des messages publiés sur Facebook, par de faux profils d'utilisateurs créés récemment sous son identité. Le recours qu'il a exercé pour être rejugé devant le tribunal d'Alexandrie, a été renvoyé à 2018.

Mohamed Ramadan avait été arrêté, le 9 décembre 2016 au poste de police de Montazah alors qu'il assistait des clients. Le chef de l'unité des enquêtes, l'a informé de ce qu'il détenait un mandat d'arrêt délivré contre lui pour appartenance à une organisation illégale diffusant de fausses nouvelles, insultes contre le président et les institutions de l'État et usage abusif des réseaux sociaux. Le mandat avait été délivré sur demande de la Sécurité nationale qui l'accuse d'appartenir au groupe des « *Socialistes révolutionnaires* » (SR). En novembre 2016, les forces de police avaient fait irruption à son domicile et en son absence, ont arrêté sa mère et sa sœur. Elles ont été rapidement libérées après que les résidents ont déposé des plaintes

Mohamed Ramadan a été libéré plus tard, pour être arrêté de nouveau dans un café d'Alexandrie le 16 juin 2017, et accusé, avec d'autres avocats, de préparation de manifestations illégales et d'entrave la circulation publique. Mohamed Ramadan a été de nouveau, libéré le 20 août 2017.

Le 25 juillet 2017, Mohamed Ramadan ainsi que Asmaa Naeim et quatre autres avocats ont été condamnés par le tribunal de Manshiya à Alexandrie, à une amende de 50000 livres égyptiennes (2388 EUR) chacun pour participation à une manifestation illégale contre le transfert par l'Égypte des îles Tiran et Sanafir à l'Arabie Saoudite. Mais, tous ont été acquittés en appel, le 27 janvier 2018.

Dans une troisième affaire, Mohamed Ramadan avait été condamné, par le tribunal d'al-Raml d'Alexandrie, le 9 février 2015, en même temps que Mahienour el-Massry et deux autres avocats, Youssef Shabaan, et Loay Mohamed Abdel Rahman, à deux ans d'emprisonnement pour violation de la loi sur les manifestations, agression contre les forces de sécurité et entrave à la circulation, faits prétendument commis lors de leur participation en mars 2012 à une manifestation devant le poste de police d'al-Raml.

Mohamed Ramadan est un avocat connu pour la défense de militants et de prisonniers politiques, à Alexandrie. Il a travaillé pour le *Réseau arabe d'information sur les droits de l'homme* (ANHRI).

On 12 April 2017, the Alexandria Criminal Court sentenced Mohamed Ramadan, in absentia to ten years in prison, followed by five years under house arrest and a five year ban on using the internet, for insulting the president, misusing social media and inciting violence. According to Mohamed Ramadan and his lawyers, the case against him has been fabricated as a direct response to his work representing victims of torture by Egyptian police. Evidence used against the human rights defender in court was based on several fake Facebook posts.

Ramadan was arrested in December at Montazah Police Station in Alexandria while undertaking his duties as a lawyer. The prosecution issued an arrest warrant based on a National Security Agency report, and later released him pending investigations. He was arrested again from an Alexandria cafe on June 16 with two other men and accused of intending to protest and block the street and subsequently released on 20 August 2017, waiting the trial in appeal.

Mohamed Ramadan is also involved in a third case, with Asmaa Naeim and five other lawyers, for protesting against Egypt's transfer of Tiran and Sanafir islands to Saudi Arabia in June in Manshiya. All were acquitted in appeal on January 27, 2018.

Mohamed Ramadan is a human rights lawyer who previously worked for "Lawyers for Democracy" initiative's attorney at the Arabic Network for Human Rights Information (ANHRI). His activities include representing victims of torture and providing legal assistance to human rights defenders and political prisoners.

Tarek Hussein

Emprisonné et maintenu en détention malgré un ordre de libération du Tribunal



Le 17 juin 2017, à l'aube, quinze policiers masqués et en civil des forces de sécurité ont pris d'assaut la maison de Tarek Mohamed Ahmed Hussein, également connu sous le nom de « *Tito* », et l'ont arrêté. Tarek Hussein a demandé à voir le mandat d'arrêt mais il ne lui a pas été présenté. Tarek Hussein a été emmené dans un lieu inconnu et sa famille et ses avocats ont reçu interdiction de lui rendre visite. Son ordinateur et son téléphone portable ont été saisis.

Tarek Hussein affirme avoir été agressé physiquement et verbalement, y compris à son arrivée au poste de police d'Al-Khanka. Il a ensuite été traduit devant le parquet du district d'al-Khanka, où il a été accusé de "*appartenance à une organisation illégale*" et "*d'appel à une manifestation*". En outre, Tarek Hussein avait été détenu dans de mauvaises conditions, notamment lors du partage d'une cellule surpeuplée avec quatre-vingts codétenus, et avait été privé de nourriture et de vêtements de rechange pendant deux jours consécutifs. Ses parents se seraient entendus dire par les autorités de la prison, qu'il « méritait de mourir ».

Le 18 juin 2017, le parquet du district d'al-Khanka a ordonné la libération sous caution de Tarek Hussein. La caution de 2 000 EGP (environ 99 euros), a été payée, mais malgré cela, il est resté en prison. Plus encore, le 20 juin 2017, il a été transféré au poste de police d'Ain el-Shams, puis le 4 juillet 2017, au poste de police d'Imbaba, qui a cependant nié le détenir. Le 6 juillet 2017, l'autorité pénitentiaire a déclaré à la famille de Tarek Hussein qu'il n'était détenu dans aucune de leurs installations, mais a refusé de fournir une quelconque justification.

La famille et les avocats de Tarek Hussein ont dû déposer trois plaintes successives. À son tour, le 5 juillet 2017, le Syndicat des avocats a déposé une plainte contre le ministre de l'Intérieur en énumérant les diverses violations des textes de droit qu'avait subies Tarek Hussein.

Le 6 juillet 2017, la famille de Tarek Hussein a déposé une plainte devant le Conseil national des droits de l'homme. Aucune réponse formelle et écrite à l'une quelconque des plaintes soumises par la famille ou le Syndicat n'a été reçue du ministère de l'Intérieur. Mais un article de presse qui citait une « source anonyme du ministère de l'Intérieur » a révélé que Tarek Hussein resterait détenu jusqu'à ce qu'il soit établi pleinement qu'il n'était impliqué dans aucune autre affaire. Pour justifier sa détention, les autorités ont affirmé qu'au moins 13 condamnations avaient été prononcées dans tout le pays contre un individu dénommé "Tarek Hussein" la police allait même jusqu'à soutenir qu'il faisait l'objet d'une condamnation pour "vol d'électricité en 1993", c'est-à-dire très exactement l'année où Tarek Hussein est né ... Néanmoins, ses avocats ont été de façon incessante contraint de soumettre des documents et des preuves aux différentes autorités et postes de police pour prouver que leur client n'était aucunement le « Tarek Hussein » en question.

Enfin, 9 juillet 2017, les autorités ont signalé que Tarek Hussein était détenu à la prison centrale de Gizeh mais l'administration de la prison a refusé toute visite à sa famille et n'a pas indiqué le motif de sa détention.

Finalement, après près de 40 jours de détention illégale, le 27 juillet 2017, Tarek Hussein a été libéré du poste de police d'el-Khanqa.

Tarek Hussein est le frère aîné de Mahmoud Hussein, emprisonné en Égypte pendant 500 jours, de janvier 2014 à mars 2016, pour avoir porté un T-shirt portant le slogan "*pour une nation sans torture*". En mars 2013, Tarek Hussein a été arrêté après une manifestation à Maktab el Ershad et accusé de tentative de renversement du régime de Morsi. Il a été libéré quatre jours plus tard, sans que les poursuites ne soient interrompues.

Après l'arrivée au pouvoir d'Abdel Fattah al-Sissi, lors des manifestations commémorant le troisième anniversaire de la Révolution de janvier, Tarek Hussein a été arrêté pour la deuxième fois lors d'une manifestation dans le district de Maadi au Caire et a été accusé d'appartenir à l'organisation «terroriste» des Frères musulmans. Après 76 jours de prison, il a été reconnu coupable d'appartenir aux Frères musulmans, mais il a été acquitté en appel.

Il travaille pour le *Centre égyptien des droits économiques et sociaux* (ECESR), en traitant des dossiers de disparitions forcées, des prisonniers politiques et de droit du travail. Il est également membre de la campagne *Freedom for the Brave*, une organisation qui se consacre à la défense des droits des détenus et qui a permis de sensibiliser et de documenter les violations des libertés depuis 2014. Il a œuvré pour la libération de son frère Mahmoud libéré après deux ans de prison en mars 2016. Il a été l'un des organisateurs de la campagne de Khaled Ali, lors de sa candidature à l'élection présidentielle, en 2012.

Tarek Hussein, also known as Tito, is a lawyer working at the Egyptian Center for Economic and Social Rights (ECESR). He is also a member of the Freedom for the Brave campaign, a civil society organization working to advance the rights of detainees. In March 2013, he was first arrested. After a demonstration at Maktab el Ershad, and was charged with attempting to overturn Morsi's regime. He got out four days later, but the case was not closed. Under Sissi's regime, on the third anniversary of the January revolution, he was arrested for the second time in Cairo's Maadi district. The charge this time was belonging to the "terrorist" Muslim Brotherhood organization. After 76 days in jail, Hussein was convicted of belonging to the Muslim Brotherhood, but got acquitted in the appeal.

Tarek Hussein was arrested again on June 17, 2017 and later accused of "joining an illegal organization" and "calling for a protest". The following day, he was granted provisional release on bail but remained detained

He was released on July 27, 2017, from el-Khanqa Police Station, near forty days after the bail issued by the "Khanqa" prosecution on June 18, 2017. Hussein said he was held variously in solitary confinement, in an overcrowded cell with about 150 other prisoners and in a packed police truck parked outside in the summer heat

Tarek Hussein's younger brother Mahmoud was imprisoned between January 2014 and March 2016 for wearing a T-shirt displaying an anti-torture message.

Khaled Ali

Avocat anticorruption et porte-voix du monde ouvrier, arrêté puis condamné pour "atteinte à la morale publique" afin de l'empêcher de se présenter contre le président sortant



Célèbre figure de l'opposition égyptienne, Khaled Ali, 45 ans, avocat des droits de l'homme, ancien candidat à la présidence égyptienne en 2012, a été arrêté pour "atteinte à la morale publique" dans un contexte de répression accrue contre l'opposition à l'approche de l'élection présidentielle de 2018. Une plainte a été déposée contre Khaled Ali, par un avocat pro-gouvernemental, Samir Sabry, après la publication d'une photo sur laquelle il ferait un "geste de la main obscène" devant un tribunal a déclenché l'affaire. Khaled Ali a nié l'authenticité de cette prétendue photo.

Khaled Ali a été le principal avocat, avec Malek Adly, à saisir la justice contre le gouvernement qui avait restitué deux îles de la mer Rouge à l'Arabie saoudite. Il avait obtenu de la justice qu'elle annule l'accord de restitution signé avec l'Arabie saoudite, contre lequel de nombreux Égyptiens avaient manifesté.

Selon le plaignant, il aurait au lieu de faire le V de la victoire pour célébrer son succès, levé seulement son majeur à la sortie d'une audience de la juridiction administrative, qui avait, en janvier 2017, statué en sa faveur et invalidé la décision controversée du gouvernement égyptien de céder les îles à l'Arabie Saoudite. Le geste allégué a été qualifié d'« obscène » et considéré comme désobligeant envers les à l'endroit des autorités égyptiennes. Khaled Ali a été arrêté le 23 mai 2017, mais il a été libéré le lendemain, dans l'attente du procès moyennant une caution de 1 000 livres égyptiennes. Le parti de Khaled Ali a dénoncé une mesure d'intimidation visant à discréditer l'avocat et décourager toute opposition politique. Khaled Ali a comparu devant le tribunal, les 29 mai, 24 juillet et 18 septembre. Le 25 septembre 2017, il a été condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Gizeh, au Caire, à trois mois d'emprisonnement pour « atteinte à la décence publique ». Le tribunal a rendu sa décision sans écouter la plaidoirie des avocats de la défense et sans autoriser un contre-interrogatoire des témoins sur l'authenticité des images vidéos présentées par l'accusation.

Il a fait appel de la décision. Si le jugement était confirmé en appel, il ne pourrait pas se présenter à l'élection. Mais le pouvoir a d'ores et déjà atteint son but car l'affaire en appel a été renvoyée fort « opportunément » par la cour Dokki au 7 mars 2018. Depuis, l'élection a été fixée au 26 mars et le président sortant, Abdel Fattah al-Sissi a annoncé sa décision de se représenter. Il est bien évident que Khaled Ali ne peut plus investir dans une campagne présidentielle alors que le 7 mars – 19 jours avant l'élection – il risque d'être obligé d'interrompre brutalement la campagne commencée. L'opération politico-judiciaire a donc pleinement réussi. Célèbre avocat anticorruption et porte-voix du monde ouvrier, Khaled Ali, est l'ancien chef du *Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux* (ECESR) et le cofondateur du Front de défense des manifestants d'Égypte. Il est connu pour avoir obtenu l'établissement d'un salaire minimum pour les travailleurs et avoir fait annuler par la justice la privatisation de deux grandes entreprises publiques. Membre d'un petit parti de gauche, "*Pain et Liberté*", il a été candidat à la présidentielle de 2012 face à Mohamed Morsi.

Khaled Ali, a former presidential candidate and prominent human rights lawyer who is widely viewed as President Abdelfattah al-Sissi's top contender for the 2018 presidential elections, was detained on May 23, 2017 in a lawsuit that prominent lawyer Samir Sabry filed against him for a photograph of Ali making an inappropriate gesture on the day of the verdict of a court announcing that the two islands were Egyptian of the case known as "Red Sea islands" case. The General Prosecution released Khaled Ali with a bail of EGP 1,000, on May 24.

On 25 Sep 2017, a Giza misdemeanor court sentenced Khaled Ali to three months in prison for offending public decency, Ali has appealed, denying the charges which he says are politically motivated.

The trial in Khaled Ali's case was also riddled with flaws; the court issued its decision without hearing the defence lawyers'final pleadings or allowing them to cross-examine witnesses for the prosecution about disputed video evidence submitted against Khaled Ali, which his defense lawyers argued was fabricated.

If the guilty verdict is upheld he will not be allowed to run in the 2018 presidential elections, even if he is not jailed, according to Egypt's Presidential Elections Law.

Droits de la défense

13 mars 2017 : neuf avocats de Minya condamnés à cinq ans de prison et un autre à trois ans de prison pour outrage à magistrat

Le tribunal pénal de Minya a condamné sept avocats à cinq ans de prison et un avocat à trois ans de prison au motif qu'ils auraient diffamé la magistrature bloqué l'accès à un établissement public, et empêché un juge d'exercer ses fonctions. Sept avocats ont été emprisonnés, les deux autres ont été condamnés par contumace

Les avocats ont été condamnés malgré le fait que le juge qui a déposé la plainte initiale contre eux a retiré sa plainte.

L'affaire remonte à une manifestation devant un tribunal de Matai, à Minya, en mars 2013, après une lourde condamnation prononcée par un juge à l'encontre de certains clients sans entendre la défense.

Le président de l'Organisation égyptienne pour les droits de l'homme a dénoncé le verdict en le qualifiant d'agression contre les avocats et leur profession. Il a également appelé à une réaction du Syndicat des avocats et des avocats contre le verdict. Le Syndicat des avocats d'Égypte a décidé d'une grève nationale des avocats d'Égypte pendant une journée.

A Minya Criminal Court sentenced nine lawyers to five years in prison and one lawyer to three years allegedly for blocking access to a public facility, preventing a judge from carrying out his duty, as well as insulting the judiciary. Seven have been jailed, two were sentenced in absentia.

The lawyers were tried and sentenced by the criminal court despite the fact that the judge who filed the initial complaint against them withdrew his motion. The charges stem from a lawyers'protest which took place at a court in Matai, in Minya, in March 2013, after a judge's handing down of a harsh sentence to some of the lawyers'clients without hearing the defence.

Chairman of Egyptian Organization for Human Rights Hafiz Abu Seada denounced the verdict on his Twitter account, calling it an assault on lawyers and their profession. He also called for a stand from the Lawyers Syndicate and lawyers against the verdict. The Lawyers Syndicate decided a one-day nationwide strike action.

Ibrahim Metwaly Hegazy

10 septembre 2017 : L'avocat de la famille de Giulio Regeni, et cofondateur de « Familles des Disparus en Égypte » disparaît à l'aéroport du Caire



Ibrahim Abdel Moneim Metwally Hegazy, 53 ans, membre de la Commission égyptienne du droit et les libertés et cofondateur de l'association *Familles des Disparus en Égypte* - « *Families of the Disappeared in Egypt* », a disparu à son tour, le 10 septembre 2017, alors qu'il était sur le point d'embarquer sur le vol Egyptair MS 771 pour Genève. Il était l'invité du Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires des Nations Unies et il devait participer à une conférence de presse sur les graves violations qui se poursuivent en Égypte. Son retour était prévu pour le 16 septembre. Selon ses

collègues de la « Commission égyptienne du droit et des libertés », il a été intercepté par des agents des forces de sécurité à l'aéroport du Caire.

Ibrahim Metwaly Hegazy, qui est l'un des avocats égyptiens l'étudiant italien, Giulio Regeni, tué en Égypte entre janvier et février 2016, a déclaré à ses avocats le 20 septembre qu'après son arrestation, les forces de sécurité l'ont détenu pendant la nuit avant de le transférer au quartier général de la Sûreté d'État, dans le quartier d'Abasseya, au Caire, où il a subi tortures psychologiques et physiques durant deux jours. Il a raconté, en outre que les agents de la sécurité l'ont dépouillé, l'ont électrocuté sur diverses parties du corps, lui ont jeté de l'eau et l'ont battu. Les enquêteurs lui ont ensuite demandé, hors la présence d'un avocat, des informations sur ses activités.

Deux jours après son interpellation, Ibrahim Metwaly a déclaré au procureur de la sécurité nationale qu'il avait été torturé. Mais, aucune enquête n'a été ouverte.

Ibrahim Metwaly a été transféré à la prison de sécurité maximale de Tora, dans la banlieue sud du Caire, où il est depuis incarcéré en isolement cellulaire dans des conditions de détention inacceptables. Le plancher de sa cellule est rempli d'eau croupie, il n'y a pas d'électricité et pas de literie. Bien que son avocat ait protesté contre de telles conditions, les autorités pénitentiaires n'ont pas répondu. Depuis le 10 septembre, il n'a pas pu voir sa famille, l'autorité pénitentiaire affirmant qu'il lui était interdit de recevoir des visiteurs.

Ibrahim Metwaly est poursuivi, notamment, pour "*fondation et la gestion d'un groupe illégal*", - en l'occurrence « Familles des Disparus en Égypte » - de "*conspiration avec des parties étrangères contre la sécurité nationale égyptienne*" et de "*publication de fausses nouvelles*". Compte tenu de ces graves chefs d'accusation, il risque la peine de mort, en vertu de la « loi antiterroriste » égyptienne. Le ministère égyptien des Affaires étrangères a annoncé le 5 novembre 2017 la convocation des ambassadeurs de Grande-Bretagne, du Canada, d'Italie, des Pays-Bas et d'Allemagne après la publication d'un communiqué commun dénonçant l'arrestation Ibrahim Metwally Hegazy.

Ibrahim Metwaly, qui fait partie de la Commission égyptienne pour les droits et la liberté, lutte ouvertement, depuis la découverte du corps de Giulio Regeni, pour établir la vérité sur la disparition de l'étudiant italien. Ibrahim Metwaly Hegazy, lui-même, a perdu son fils aîné, Abdelmoneim, disparu le 8 juillet 2013, durant la sanglante répression des sit-in des place Rabea Al-Adawiya et Nahda, au Caire, qui avait fait plus de 1600 morts en 3 jours. Il a cherché en vain son fils – qui n'avait aucun engagement politique, et n'était aucunement membre des Frères musulmans - dans tous les hôpitaux, dans les morgues et les postes de police, où les fonctionnaires lui ont demandé de s'adresser au ministère de l'Intérieur. Finalement, en janvier 2016, il a fondé « *Families of the Disappeared in Egypt* » afin de pouvoir constituer les dossiers de plaintes destinées à alimenter le Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées et involontaires, mais aussi de recenser les abus qui frappent la société égyptienne depuis l'arrivée au pouvoir du maréchal Al-Sissi.

Ibrahim Metwally Hegazy, a member of the Egyptian Commission for Rights and Freedoms, had disappeared, on 10 September from Cairo International Airport while he was on the way to attend a meeting with the United Nations Working Group on Enforced Disappearances at the 36th session of the Human Rights Council in Geneva, Switzerland.

Ibrahim Metwally Hegazy, the lawyer who was investigating the abduction and death of Italian Cambridge student Giulio Regeni in Egypt, was arrested on charges of “establishing an illegal organization”, “communicating with foreign entities to harm state security” and “disseminating false news”.

Ibrahim Metwally Hegazy is currently being held in Al-Aqrab maximum security section of Tora prison, where he has reported poor detention conditions, lack of adequate food, and lack of adequate medical testing for his anaemia. He reported to his lawyers that he was subjected to torture, electrocution while naked, and that he is being held in solitary confinement, Ibrahim Metwally Hegazy Hegazy's family said in a statement.

On November 5, 2017, Egyptian Foreign Minister announced it had summoned the ambassadors of Canada, Germany, Italy, the Netherlands and Britain after they criticised the disappearance of Ibrahim Metwally Hegazy.

Ibrahim Metwally Hegazy became an active human rights defender working on the issue of enforced disappearances after the disappearance of his son Amr Ibrahim Metwally, who went missing on 8 July 2013. He founded the “Association of the Families of the Disappeared”.

La répression contre les minorités

3 septembre 2017 : Mohamed Azmy et Mounir Bashir, arrêtés pour organisation de manifestations non autorisées, trouble à l'ordre public et entrave à la circulation.



Le 3 septembre 2017, les forces de sécurité ont intercepté une marche pacifique nubienne, une « marche avec tambours », appelée la "Journée du rassemblement nubien", et arrêté 24 participants, dont Mohamed Azmy, ancien président de l'Union générale nubienne à Assouan et Mounir Bashir, président de la Nubian Lawyers' Association.

Les manifestants exigeaient que les droits des nubiens inscrits dans la Constitution soient respectés, y compris le retour sur les rives du lac Nasser, et l'indemnisation

des familles victimes de la construction du bas barrage d'Assouan.

Ils ont été placés en détention au camp de Shallal, pendant l'enquête, et accusés de « participation à des manifestations non autorisées » et « profération de chants contre l'État dans le but de nuire à l'intérêt public ». Mohamed Azmy a été agressé par les forces de sécurité,

Le 15 novembre 2017, la Cour d'urgence de la sûreté de l'État d'Assouan a ordonné la libération de Mohamed Azmy et d'autres militants des droits de l'homme nubiens en attendant leur procès. S'il était reconnu coupable il pourrait être condamné à cinq ans de prison.

L'audience a été ajournée au 26 décembre 2017, en raison du recours intenté par l'équipe de défense contre la compétence de la Cour de sûreté de l'État, qui ne respecte pas les normes du procès équitable et devant laquelle les condamnations prononcées ne peuvent pas faire l'objet d'un appel

Les menaces des autorités égyptiennes à l'encontre de la General Nubian Union et de ses dirigeants sont montées d'un cran depuis les manifestations pacifiques organisées pour protester contre la vente de terres nubiennes par le gouvernement égyptien. Ces ventes s'inscrivent dans le projet public connu sous le nom de « un million et demi d'acres » (soit environ 600 000 hectares) dans le sud égyptien.

Le 9 janvier 2017, les autorités égyptiennes ont, de manière informelle, convoqué les membres du bureau de la General Nubian Union, exigé la dissolution de cette dernière et menacé de geler ses avoirs. Selon Mohamed Azmy, les autorités ont en outre menacé les dirigeants de les arrêter s'ils refusaient de la dissoudre.

Mohamed Azmy défend les droits fonciers du peuple nubien - minorité noire longtemps oubliée et marginalisée - et œuvre pour sa réinstallation dans la patrie historique, au sud de l'Égypte. L'Union générale de la Nubie, d'Assouan est une organisation qui milite pour le droit au retour de la communauté autochtone nubienne sur ses terres ancestrales après son déplacement forcé en plein désert et loin du Nil, par la construction du haut barrage d'Assouan, dans les années 60.

Crackdown against minorities - On 3 September 2017, among 24 demonstrators including human rights defenders Mohamed Azmy, former President of the General Nubian Union, in Aswan along with Munir Bashir, president of the Nubian Lawyers' Association and approximately 20 demonstrators were arrested at a peaceful protest to campaign for the rights of the Nubian population, called the "Nubian Gathering Day" march, in the Al-Shallal area. The protesters demanded that Nubian rights stipulated by the Constitution were fulfilled. They are facing charges of 'disrupting public order' and 'inciting protest'.

The Misdemeanors State Security Court in Aswan released Nubian activists on and adjourned the case to December 12.

On 9 January 2017, Egyptian authorities informally summoned board members of the General Nubian Union, demanded that it be dissolved. Moreover, Mohamed Azmy was threatened with detention and a forceful closure of the General Nubian Union.

Mohamed Azmy is a lawyer and human rights defender advocating for land rights of Nubian people and fair resettlement in their historical homeland in the South of Egypt. The General Nubian Union in Aswan is active in promoting the right to return of the Nubian community to their ancestral land since their forced displacement as a result of various government-led projects such as the construction of the Aswan High Dam in the 1960s. The Nubian people are indigenous African people situated mainly in the southern parts of Egypt, facing land expropriation and forced displacement by the Egyptian government, Nubian people also face cultural marginalization and racial discrimination.



Asmaa Naiem a fait l'objet de poursuites devant le tribunal de Manshiya à Alexandrie, en même temps que cinq autres avocats, dont Mohamed Ramadan, pour avoir participé à Alexandrie à une manifestation contre la décision de transférer la souveraineté de deux îles de la Mer Rouge à l'Arabie Saoudite. Le 25 juillet 2017, Asmaa Naiem et les cinq autres avocats a été condamnés à une amende de 50000 livres égyptiennes (2388 EUR) chacun.

Le 30 décembre 2017, le tribunal Correctionnel de Montazah à Alexandrie a condamné Asmaa Naeim et Walid El Ammary, par contumace à trois ans de prison pour « participation à une manifestation non autorisée », « actes de violences » et « insultes au Président ».

Asmaa Naiem est avocate et chercheuse; elle se concentre sur la justice et la responsabilité en cas de violations des droits humains et sur les droits des femmes. Elle offre une assistance juridique aux prisonniers politiques. Asmaa Naiem est membre du Front to Defend Rights and Freedoms (Front de défense des droits et des libertés), et travaillait auparavant pour l'Egyptian Centre for Economic and Social Rights (ECESR).

On 25 July, the Manshiya Court fined Asmaa Naeim, Mohamed Ramadan and four other lawyers 50 000 LE (2388 EUR) each for participating in a protest against the decision to transfer two islands on the Red Sea to Saudi Arabia on charges of 'acquisition of prohibited leaflets', 'spreading false news and slander against the state'.

On October 30, 2017, Asmaa Naeim, and, another lawyer, Waleed El Amary were handed three-year prison terms in absentia for participating in a protest against the decision to transfer two islands on the Red Sea to Saudi Arabia.

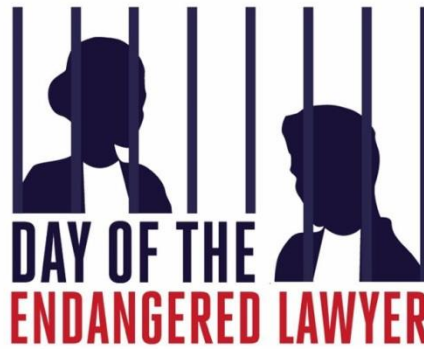
Asmaa Naiem is a human rights lawyer and researcher focusing on justice and accountability for human rights abuses as well as women's rights. She provides legal assistance to political prisoners and detainees. Asmaa Naiem is a member of the Front to Defend Rights and Freedoms, a coalition of NGOs, human rights defenders and journalists, and previously worked for the Egyptian Centre for Economic and Social Rights (ECESR).

Remerciements :
Guillaume Bezard
Bertrand Favreau
Cosmin Graur
Amalia Petaux



IDHAE L'**bservatoire Mondial des Droits de la Défense et
des violations des droits des avocats**

SOUTIENT-SUPPORTS



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOGADOS DEMOCRÁTICOS EUROPEOS
EUROPEISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRÁTICOS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS



AMSTERDAMSE ORDE
VAN ADVOCATEN



ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE

